

Maï 1945
MONTRÉAL

Relations

FAISONS-NOUS DE LA POLITIQUE ?

Louis C. de LÉRY

LE PROBLÈME DES CARTELS

Burton LEDOUX

L'INEXPLICABLE TAUX DECROISSANT

Léon LEBEL

PROGRÈS DU MONDE

Alexandre DUGRÉ

NOS BÛCHERONS — LA CONFÉRENCE PAN-AMÉRICAINNE DE CHAPULTEPEC — LE SOIN DES ÉPILEPTIQUES — NOTRE GRAND FRIDOLIN

S O M M A I R E

MAI 1945

Éditorial 113

FAISONS-NOUS

DE LA POLITIQUE? Louis C. DE LÉRY

Articles

LE SOIN DES ÉPILEPTIQUES Albert PLANTE 115

LE PROBLÈME DES CARTELS Burton LEDOUX 118

NOS BÛCHERONS. Ernest ARSENAULT 122

Correspondance 125

Un témoignage A NEW FRIEND

Que sera l'avenir? UN OFFICIER

Atavisme. FRANCO-ONTARIEN

Commentaires 126

L'organisation professionnelle. — Le bourgmestre Karl Lueger. — Distinctions opportunes. — « Prière pour demain ». — L'exemple de Ponce-Pilate.

Chroniques

L'INEXPLICABLE

TAUX DÉCROISSANT. Léon LEBEL 128

PROGRÈS DU MONDE. Alexandre DUGRÉ 130

LA CONFÉRENCE PANAMÉRICAINE

DE CHAPULTEPEC Joseph-H. LEDIT 134

NOTRE GRAND FRIDOLIN Roger DUHAMEL 137

Livres récents 138

L'Homme d'affaires Alexandre DUGRÉ

Iberville le conquérant Paul FONTAINE

A la gloire de Verlaine. Georges ROBITAILLE

Sondages Jacques TREMBLAY

Le monde classique

*Poètes catholiques
de la France contemporaine* } René GIRARD

En trois mots 140

NOS COLLABORATEURS

Le P. Louis C. de LÉRY, S. J., est professeur de droit canonique à l'Immaculée-Conception et à l'Université Laval. — Le P. Albert PLANTE, S. J., ajoute à la série de ses reportages déjà donnés à RELATIONS celui sur les « Établissements Notre-Dame » à l'Ile-aux-Cerfs qu'il visita récemment. — M. Burton LEDOUX, New-Yorkais d'ascendance canadienne-française, commence à tirer les conclusions de ses études particulières de certains cartels. — M. l'abbé Ernest ARSENAULT, de Québec, ancien curé de Saint-Matthieu, en Abitibi, est secrétaire de la Société diocésaine de Colonisation. — Le P. Léon LEBEL, S. J., aumônier général de l'Union catholique des Cultivateurs, a été le premier propagandiste au Canada de l'idée des Allocations familiales. — Depuis plus de vingt ans la plume alerte du P. Alexandre DUGRÉ, S. J., n'a cessé de collaborer au *Messenger Canadien*, au *Bulletin paroissial* et maintenant à RELATIONS. — M^e Roger DUHAMEL, journaliste, est président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs: Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Jacques TREMBLAY
Émile GERVAIS, René GIRARD.

Secrétaire de rédaction et administrateur: Paul RACINE

Prix de l'abonnement:
\$2.00 par année

A l'étranger : \$2.50
Pour les étudiants : \$1.50

Publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTREAL

Tél.: CHerrier 3101
CANADA

Relations

Vème année, No 53

École Sociale Populaire, Montréal

Mai 1945

ÉDITORIAL

FAISONS-NOUS DE LA POLITIQUE ?

LES RELATIONS entre l'Église et l'État sont matière délicate. Au Canada français, comme en tout pays de majorité catholique, on s'offusque facilement des interventions du clergé dans le domaine public. Pour traiter le sujet à fond, il faudrait tout un livre; contentons-nous d'un rappel de principes et tirons quelques conclusions. Le lecteur pardonnera si l'article débute comme un sermon.

Cette terre n'est qu'un passage: l'homme s'achemine vers le ciel. Sans doute, Église et État sont deux sociétés parfaites, indépendantes chacune dans leur sphère. Mais les sujets de ces sociétés sont les mêmes, et les matières en sont connexes et se compénètrent souvent. En matière spirituelle l'État n'est pas compétent; en matière temporelle l'Église n'a rien à dire: « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais bien des questions sont d'ordre mixte; d'autres, à première vue temporelles, ont de profondes répercussions dans le domaine spirituel. Aussi reconnaît-on à l'Église un pouvoir de juridiction indirect en matière temporelle. Pouvoir de juridiction, c'est-à-dire d'enseigner et de gouverner. Pouvoir en matière temporelle, et non pas seulement spirituelle. Mais indirect, puisque l'Église le possède non pas directement — en raison de la fin immédiate de l'État, qui est de procurer à ses sujets sécurité et bien-être — mais indirectement, à cause de la fin dernière de l'homme, lorsqu'elle s'y trouve intéressée. C'est énoncer à la fois l'étendue et les limites de ce pouvoir: il appartient à l'Église chaque fois et chaque fois seulement que la fin supérieure de l'homme est en jeu.

C'est Bellarmin qui mit au point cette doctrine si modérée, commune aujourd'hui dans l'Église. Il serait surprenant que les Jésuites du Canada eussent oublié l'enseignement de leur illustre frère, pour suivre la théorie adverse du pouvoir absolu et direct, combattue par le saint docteur.

Sans doute, rappelait Pie XI dans *Quadragesimo anno*, c'est à l'éternelle félicité et non pas à une prospérité passagère seulement que l'Église a reçu la mission de conduire l'humanité; et même, « elle ne se reconnaît point le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles ». A aucun prix toutefois elle ne peut abdiquer la

charge que Dieu lui a confiée et qui lui fait une loi d'intervenir, non certes dans le domaine technique, à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence, mais en tout ce qui touche à la loi morale. En ces matières, en effet, le dépôt de la vérité qui nous est confié d'En-Haut et la très grave obligation qui nous incombe de promulguer, d'interpréter et de prêcher, en dépit de tout, la loi morale, soumettent également à notre suprême autorité l'ordre social et l'ordre économique.

Il en est qui prennent ombrage de ce droit. La voix de nos évêques trouvera grâce devant eux; ils toléreront que le pape, de la lointaine Cité Vaticane, lance des encycliques sur des sujets intéressant la foi et les mœurs, quittes à n'y pas faire écho, à étouffer sous le poids du silence un enseignement jugé embarrassant. Mais ils nieront aux membres du clergé le droit de reprendre, de prolonger et vulgariser cet enseignement — forcément général, parce qu'universel — pour le mettre à la portée de tous et l'adapter aux conditions de chaque pays.

Qu'aucun membre du clergé, écrivait Benoît XV à l'évêque de Bergame, ne s' imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique; car c'est précisément sur ce terrain que le salut éternel des âmes est en péril. Aussi voulons-nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et à l'action sociale, par l'étude, l'observation et le travail, et de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence pour le bien des catholiques.

Ici, une distinction s'impose. Le prêtre est sujet de l'Église et sujet de l'État: il est à la fois prêtre et citoyen. Prêtre, il administre les sacrements, enseigne le dogme, prêche la morale, fustige le vice et l'injustice, stimule et encourage le bien. S'il surgit une question politique qui touche à la foi ou aux mœurs, il peut et parfois doit la traiter en public; toutefois, pour rappeler aux fidèles leur devoir, il n'interviendra publiquement, suivant une sage direction du Concile plénier de Québec, que sur les instructions du Saint-Siège ou de l'épiscopat, à qui revient le droit et incombe le devoir de favoriser le bien de la religion par les moyens les plus appropriés.

Mais quand, obéissant aux Souverains Pontifes, le prêtre étudie les questions économiques, sociales et politiques et met ses connaissances au service de son

pays, il agit et parle le plus souvent à titre de citoyen dont la compétence et le caractère sacerdotal rendront les avis généralement plus sûrs ou du moins plus désintéressés. Il ne demande pas que ses suggestions soient crues et suivies aveuglément, mais discutées et appréciées à leur mérite.

Qui ne voit l'importance d'une aisance relative pour le maintien de la moralité publique? Un minimum de bien-être, enseigne saint Thomas, est nécessaire à la pratique de la vertu. Et l'expérience apprend que l'honnêteté se rencontre surtout dans la classe moyenne, la petite bourgeoisie et chez les cultivateurs à l'aise, non chez les riches, ni même chez les pauvres: la misère, comme la trop grande richesse, est mauvaise conseillère. Comment refuser, alors, au clergé le droit — pour lui c'est un devoir — de préconiser une distribution plus équitable des biens par la suppression des abus du capitalisme, les allocations familiales, l'amélioration des conditions d'habitation, la nationalisation de certaines entreprises? La guerre a provoqué de multiples problèmes, qui présentent leur incidence sociale et morale: travail des femmes à l'usine, délinquance juvénile, déracinement des masses, prolétarisation, surpopulation des villes, etc. Pouvait-on ne pas aborder ces questions?

Mais vous faites de la politique, dira-t-on. L'objection ne vient-elle pas d'une confusion? Le terme *politique* comporte plusieurs sens.

Au sens propre, écrivait en 1930 l'assistant de l'Action catholique en Italie, la politique est la science de réaliser le bien commun par des institutions conformes aux principes chrétiens. Elle comporte l'étude et le soin de la prospérité publique, du véritable progrès et du bien-être social: elle se confond avec la morale publique et même avec le plus grand, le plus étendu des commandements, celui de la charité. Le bien public est réalisé au moyen de mesures législatives, que tout citoyen doit, en tant que citoyen, promouvoir selon ses forces. Et alors le mot politique en vient à indiquer les moyens employés par le citoyen pour coopérer directement à l'élaboration de ces lois.

Actuellement, les citoyens participent surtout au gouvernement de l'État par l'élection de leurs représentants. Étant donnée la diversité des opinions sur la manière de réaliser le bien public, les citoyens se groupent selon les interférences des intérêts de classe, ou encore d'après leur façon personnelle d'envisager les diverses questions politiques et sociales. Ces groupements constituent les partis politiques. Tel est le sens populaire et courant du mot politique.

Le Concile plénier de Québec recommande aux prêtres de ne pas s'inféoder aux factions politiques: ce serait faire de la politique au sens populaire et courant. Le droit canonique interdit aux membres du clergé d'être, sauf dispense, sénateurs ou députés: rappelons les exceptions connues de Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, du chanoine Desgranges, député à la Chambre française, du P. Rutten, O. P., sénateur de Belgique. Mais le prêtre ne peut se désintéresser de la politique au sens propre et relevé du terme: cela reviendrait à ne plus s'occuper de charité ou de bien public. A pousser cet absurde principe à ses conséquences ultimes, on prétendra que le pape fait de la politique au sens populaire, quand Pie XI recommande l'organisation professionnelle, les assurances sociales, la nationa-

lisation de certaines entreprises, ou que Pie XII fait l'éloge de la démocratie.

Quand RELATIONS a traité de sujets brûlants, il l'a fait avec modération. Avec l'immense majorité des Canadiens français et bien d'autres compatriotes, il a dit, à propos de la conscription, que notre pays avait fait plus que sa part: il ne s'est pas demandé s'il valait mieux choisir de deux maux le moindre et soutenir le gouvernement actuel. Avec toute la législature québécoise, moins un député, il s'est prononcé, en principe, en faveur d'allocations familiales provinciales, parce que conformes à la constitution et susceptibles de mieux répondre à nos aspirations: il n'a pas discuté les amendements de l'opposition. Avec cette même députation, il a prôné une radio provinciale, insistant sur son aspect éducationnel et sans chercher si une commission régirait mieux l'entreprise qu'un seul homme, ni s'il valait mieux fonder de nouveaux postes ou exproprier des postes actuels — ni lesquels. Le *New York Times* et la *Saturday Night* de Toronto ont reproduit l'éditorial sur la conscription; la *Gazette* en a fait autant pour celui des allocations familiales, faisant connaître notre opinion dans des milieux qui ne nous connaissent guère.

Nous assistons dans l'univers à une centralisation générale. L'État monopolise, accapare, parfois malgré lui et souvent contre son goût. Ses tentacules se ramifient à l'infini et partout on découvre un bras ou une main de l'État. D'où, s'il faut en croire certaines gens, parler contre tel service public ou dénoncer telle mesure tracassière ou persécutrice sera faire de la politique. Bientôt, on ne pourra plus causer, sinon de température, sans faire de la politique.

Un Français peste contre le tabac de la régie d'État: politique. Un Canadien fait la moue sur son verre de vin: politique. Je maugrée contre la poste ou le train en retard: politique. Un autre se plaint du rationnement, du service sélectif, des prix plafonnés, des salaires gelés, des mille et un contrôles de guerre: politique. Le clergé espagnol avait tort, en 1934, de protester contre la confiscation de ses biens: il faisait de la politique. Quand un prêtre mexicain, vers le même temps, disait la messe, il commettait une offense politique. Un prêtre qui pénètre en Russie est coupable d'un crime politique. Les millions de chrétiens et de Juifs torturés par les nazis devaient marcher à la boucherie en silence, sous peine de faire de la politique.

Les nazis accusaient de catholicisme politique ceux qui leur tenaient tête. Une campagne similaire se dessine chez nos esprits forts. Ils reprennent le cri hitlérien et brandissent le même épouvantail. Si nos radicaux intolérants n'acceptent pas les positions catholiques, qu'ils imitent nos frères séparés et discutent nos opinions au mérite. Qu'ils se placent sur le terrain des libertés démocratiques et renoncent à ces tactiques nazies d'intimidation.

Louis C. de LÉRY, S. J.

LE SOIN DES EPILEPTIQUES

Albert PLANTE, S. J.

« LE DÉVELOPPEMENT très pénible mais progressif des Établissements Notre-Dame ferait l'objet d'un film documentaire du plus haut intérêt et d'une portée multiple, un film bien long, car les étapes furent nombreuses, les décors changeants, les scènes impressionnantes. On pourrait appeler ce film: œuvre de patience, de foi tenace et d'amour s'il en fût. » Ainsi s'exprimait, l'automne dernier, Mme Théodule Bruneau, présidente de l'Association catholique de l'Aide aux Infirmes. C'est cette association qui administre actuellement les Établissements Notre-Dame pour épileptiques éducatibles des deux sexes, enfants et adultes.

Cet article va reconstituer brièvement leur histoire mouvementée. L'enchaînement des faits nous amènera à raconter l'incident qui a donné naissance à une autre institution pour épileptiques. On aura pu lire récemment dans les journaux une nouvelle annonçant l'inauguration, en août prochain, à Saint-Hilaire, d'un vaste établissement bilingue et non confessionnel, patronné par un groupe d'hommes d'affaires et d'hommes de professions libérales. Voici leurs noms: MM. Edmond Auclair, Philippe Brais, T.-D. Bouchard, Wilfrid Bovey, Napoléon Garceau, C. Hugh Hanson, vice-président de la *National Breweries*, le lieutenant-colonel W. P. O'Brien, K. G. Pendock, secrétaire-trésorier de *Howard Smith Paper Mills*, John Rhind, gérant de la compagnie *Bell Telephone*, Georges-A. Savoy, le juge Albert Sévigny, J.-Ed. Simard, vice-président des *Sorel Steel Foundries*, F. B. Walls, premier vice-président de la compagnie Eaton. M. John Rhodes est le secrétaire-trésorier de l'institution.

Les Établissements Notre-Dame ont été fondés à Montréal le 27 octobre 1933. Quelques mots de pré-histoire feront mieux voir les circonstances de cette fondation.

Nous sommes en 1926. Il n'y avait alors, ni à Montréal ni dans la province, d'école canadienne-française catholique pour les enfants infirmes. La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste comptait parmi ses sous-comités le Comité de la Visite des Hôpitaux. En visitant le *Children Memorial Hospital*, les demoiselles de ce comité s'aperçurent que les quatre cinquièmes des enfants fréquentant l'école de cette institution étaient catholiques. Elles suggérèrent alors à Mme Théodule Bruneau, leur vice-présidente, d'entreprendre la fondation d'une école. Depuis vingt ans déjà, Mme Bruneau se dévouait dans les œuvres de charité. Possédant de plus les diplômes exigés par la Commission des Écoles catholiques de Montréal, elle pouvait avancer avec sûreté dans cette voie nouvelle.

L'Hôpital Sainte-Justine fournit le local. L'école fut ouverte en novembre 1926, pour enfants infirmes

de toute catégorie: estropiés, paralytiques, épileptiques. L'entreprise allait réussir grâce au concours bénévole de plus d'une centaine de dames. Un comité exécutif fut aidé par sept sous-comités: enquêtes, enseignement, hygiène, lingerie, souscriptions, fêtes, vacances à la campagne.

Voici la composition du premier comité exécutif: Mme Théodule Bruneau, présidente, Mmes F.-B. Mathys et Antonio Perrault, vice-présidentes, Mlle Euphrosine Rolland, trésorière, Mme Ernest Guimond, secrétaire, Mlles Marie Lassalle et Laurenda Raymond, conseillères, Mlle G. Riballier des Isles, représentante du Comité de la Visite des Hôpitaux.

Durant les deux premières années de l'école, il n'y eut que l'enseignement primaire. En 1928, on organisa l'enseignement professionnel destiné à assurer le gain-pain de l'infirmes par l'apprentissage d'un métier. On compta 14 élèves en cordonnerie, 15 en horlogerie, 18 en menuiserie, 21 en dessin industriel, 29 en couture, 20 dans l'enseignement ménager et 10 dans la fabrication du chapelet. Dès 1930, on assura aux infirmes l'inestimable avantage d'un camp d'été. Après deux périodes de vacances passées à la Villa Saint-Médard, à Contrecoeur, les enfants inaugurèrent le camp du Grillon, dans l'île Saint-Bernard, à Châteauguay.

L'école progressa rapidement. En 1932, elle était fréquentée par 145 élèves, dont 108 infirmes et 37 épileptiques. Les demandes d'admission se faisaient de plus en plus nombreuses, la liste d'attente s'allongeait. Désireuses d'assurer la continuité de leur œuvre, les dames bienfaitrices songèrent à la faire entrer dans les cadres réguliers de la Commission des Écoles catholiques de Montréal. L'idée, d'ailleurs, n'était pas neuve, car bien des fois déjà elles avaient fait des démarches dans ce sens. La cession eut lieu en octobre 1932. L'École des Enfants infirmes, qui leur avait ménagé peines et joies, devint l'École Victor-Doré. Elles donnèrent à la Commission leurs professeurs, leur matériel et leurs deux autobus pour le transport des élèves.

Or, voici que les épileptiques revenaient les uns après les autres auprès de leurs anciennes bienfaitrices. La Commission scolaire jugeait, pour des raisons faciles à comprendre, ne pouvoir les garder. Les dames étaient officiellement groupées depuis 1931 sous le nom de l'Aide aux Enfants infirmes, qui devint en 1941 l'Association catholique de l'Aide aux Infirmes. Elles décidèrent de prendre soin des épileptiques, de leur conserver une école et de leur créer une institution bien à eux. Les Établissements Notre-Dame naquirent.

Le 27 octobre 1933, s'ouvrirent pour les épileptiques, au numéro 1183 de la rue Saint-Mathieu, siège social de l'Aide aux Enfants infirmes, une modeste clinique médicale et une école primaire. Le premier à se présen-

ter est un garçon de treize ans, Irlandais de naissance. Il suit, une journée par semaine, des cours privés que lui donne la directrice du Service social de l'œuvre. Le 8 janvier 1934, cinq garçons et trois filles de nationalité et de religion différentes sont inscrits. Une Sœur Grise leur fait la classe trois jours par semaine dans les deux langues. Cinq jeunes filles prêtent leur concours bénévole pour le service de l'autobus et des repas.

Le 8 octobre 1934, 36 épileptiques, des Canadiens français et anglais, dont 22 garçons et 14 filles, demandent leur admission. Un local plus vaste est indispensable et on installe l'école au numéro 4537 de la rue Berri. Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph acceptent de se charger de la régie interne et de l'enseignement primaire tous les jours de la semaine. Deux professeurs laïques donnent gratuitement des leçons d'anglais et de dessin.

Le 5 octobre 1934, le Gouvernement, par un arrêté ministériel, se rend aux demandes des dames de l'Aide aux Enfants infirmes et réintègre les enfants épileptiques éducatibles dans la classe « F » de la loi de l'Assistance publique. Le 15 novembre, les dames organisent une vente de charité dans la salle paroissiale de l'église Saint-Germain d'Outremont. Vingt comptoirs et diverses attractions donnent des recettes de \$1,509.35. Cet argent sert à vêtir et à chauffer les enfants, ainsi qu'à payer leur transport à l'école. D'autres ventes de charité, toutes très fructueuses, suivront.

Au mois de mai 1935, le propriétaire reprend sa maison de la rue Berri. Une nouvelle étape s'annonce. Où entreprendra-t-on la prochaine année scolaire? Le décor, cette fois, ne sera pas nouveau, car les Établissements Notre-Dame reviennent dans la rue Saint-Matthieu. L'année scolaire 1935-1936 rappelle à Mme Bruneau l'âge d'or de l'œuvre. Les Sœurs Grises se chargèrent de l'enseignement primaire, français et anglais, à tous les élèves, et de l'enseignement des travaux manuels aux filles. M. Laurent Morin, diplômé de l'École des Beaux-Arts, donna aux garçons des cours de dessin industriel et M. O. Berthiaume enseigna la cordonnerie. Sept jeunes filles donnaient régulièrement et gratuitement des cours de français, d'anglais, de chant et de dessin. Trois éclaireurs du Collège de Montréal venaient chaque jour organiser les jeux de plein air des jeunes gens. Quand il pleuvait ou qu'il faisait froid, ces étudiants distraient les élèves à l'intérieur. On comptait 56 élèves.

La distribution des prix eut lieu le 15 juin. Ce jour-là, on apprit aux enfants une grande nouvelle. Leurs bienfaitrices, dans le but de mieux assurer la stabilité des Établissements Notre-Dame, les cédaient aux Sœurs Grises. En septembre 1936, les religieuses ouvrent l'école dans leur maison de Chambly-Bassin pour les filles de tout âge et les garçons jusqu'à l'âge de douze ans. Quarante élèves.

Cette même année, les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu ouvrent à Sainte-Rose de Laval l'Institut

Saint-Éphrem pour les grands garçons épileptiques. Vingt élèves.

Les garçons qui ne peuvent aller à Sainte-Rose ne sont pas abandonnés. L'Aide aux Enfants infirmes garde ouverte durant les années 1937-1938 l'école des Arts et Métiers. Les cours se donnent à l'École Louis-Hébert, de Rosemont. Dix-huit élèves.

Mil neuf cent quarante-deux arrive. Une forte épreuve allait frapper l'œuvre. A Chambly-Bassin, les religieuses ont besoin du local pour leurs orphelins. A Sainte-Rose, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu transportent leurs pauvres tuberculeux. L'œuvre entière revient donc aux fondatrices. Celles-ci la reprennent courageusement. Les demandes des parents se font d'ailleurs pressantes. Les dames réinstallent les Établissements Notre-Dame dans trois classes et dépendances de leur maison des œuvres de la rue Saint-Denis. Trois Sœurs Grises se chargent de l'enseignement.

Cette installation ne pouvait être que temporaire. On cherche. Enfin on trouve. A Saint-Charles-sur-Richelieu, l'île aux Cerfs est à vendre. Une soixantaine d'arpents avec dépendances. Le 31 octobre 1942, Mme Bruneau, accompagnée de cinq Oblates Franciscaines de Saint-Joseph et de deux jeunes malades, prend possession de la maison que les rats occupent en seigneurs. Les dames ont à affronter de grandes dépenses pour restaurer les habitations. Au printemps de 1943, une campagne du *Saint-Laurent Kiwanis* rapporte l'intéressante somme de \$21,151. Une partie fut affectée aux réparations.

D'autres bienfaiteurs s'intéressaient à l'œuvre. C'est ici que se place l'incident dont il a été question au début. Voici ce qu'on lit dans un mémoire sur l'histoire des épileptiques: « Parmi les sollicitateurs gagnés à la cause se trouvait un bienfaiteur qui, à lui seul, fit souscrire et remit aux Établissements Notre-Dame la somme de \$5,935. Un différend surgit, à ce moment-là, entre ce dernier et l'institution, à cause d'un changement d'administration qu'il réclamait et qui ne fut pas accordé par la direction des Établissements Notre-Dame. Le bienfaiteur proposait la nomination de nouveaux administrateurs, anglais et protestants pour la plupart, au conseil exécutif de l'œuvre. Sur notre refus, il se retira alors en exigeant que nous lui remettions la somme de \$5,935 qu'il nous avait versée, et l'appliqua à une œuvre nouvelle qui prit naissance à cette époque-là sous le nom de Foyer pour Épileptiques de la province de Québec.

« Cette nouvelle œuvre non confessionnelle, s'inspirant de notre plan, de nos expériences et de notre programme (une abondante documentation fut remise par nous à son président), obtenait à la première demande au Gouvernement provincial, pour une entreprise projetée seulement, le subside de \$240,000, tandis que les Établissements Notre-Dame, d'initiative privée, fondés depuis 1933, après avoir surmonté maintes difficultés, fonctionnant avec soixante-dix élèves, filles et

garçons, ne recevaient, après de multiples suppliques faites au nom de la population catholique canadienne-française de notre province, qu'un octroi d'un tiers moins considérable, soit \$160,000. »

Ceci se passait en 1943. Le courage tint bon. En 1944, on obtenait le concours de deux Pères jésuites: un aumônier-directeur qui réside à l'île et un directeur spirituel qui s'y rend en fin de semaine. Ils succédaient aux Pères franciscains. Durant la même année, l'esprit d'initiative de M. C.-Donat Turcotte permit la construction d'un pavillon pour les garçons. Un groupe de bienfaiteurs privés qu'il sollicita lui-même fournit gratuitement les matériaux et la main-d'œuvre.

Au début d'avril dernier, l'île était pleine d'entrain. Dans la section féminine, 33 élèves, dont 11 grandes. Parmi les 22 autres élèves du jardin d'enfants il y a une dizaine de garçons. Les grandes sont initiées aux travaux ménagers. Les jeunes suivent le cours primaire élémentaire. Les jeunes garçons font, de plus, du découpage dans le bois. On montre aux fillettes les premiers éléments du tricot et de la couture. Huit Oblates Franciscaines de Saint-Joseph sont en charge de cette section.

Dans la section masculine, 31 élèves d'âge assez varié. Cours primaire élémentaire. Cours de menuiserie, de cordonnerie, d'agriculture, théorique et pratique (jardinets), de dessin industriel. M. Jean Hamelin, diplômé de l'École du Meuble en 1942, est directeur de l'enseignement et professeur de menuiserie. Deux des professeurs sont payés par le Service de l'Aide à la Jeunesse du Secrétariat de la province, le troisième et les deux surveillants par l'Association catholique de l'Aide aux Infirmes.

Deux coopératives de production groupent actuellement deux garçons en menuiserie et huit jeunes filles en stoppage (reprises invisibles). Celles-ci travaillent au Bureau de l'Œuvre, rue Saint-Denis. D'apprentis, ces dix épileptiques sont devenus ouvriers. Ils reçoivent cinquante pour cent du prix de vente, déduction faite du prix de revient. Un des deux ouvriers coopérateurs, un jeune homme, forcé par la maladie d'interrompre ses cours à l'École des Arts et Métiers de Drummondville et très habile dessinateur et menuisier, m'avouait que le système coopératif rendait sa vie beaucoup plus attrayante.

En plus de l'école primaire et professionnelle et des coopératives de production, le projet complet comporte un foyer pour épileptiques sans famille, une ferme, une clinique, une maison de repos pour les incurables et les vieillards.

On aura remarqué les efforts tentés par les Établissements Notre-Dame pour l'éducation de ses épileptiques. Sont considérés comme éducatibles ceux qui peuvent recevoir avec profit l'enseignement primaire, au moins en partie, et qui sont aptes à apprendre un métier qui leur fera gagner leur vie, au moins au foyer

de l'œuvre. En 1943, Mme Bruneau alla visiter la *Craig Colony*, dans l'État de New-York, établissement qui groupe environ 3,000 épileptiques. « Très propre, très riche, mais ennuyant », remarque-t-elle. On n'éduque pas les malades. Ils travaillent manuellement huit heures par jour sans rétribution. Le gouvernement ne s'était pas encore rendu à la suggestion souvent faite par le surintendant d'organiser leur éducation. Ce dernier encourageait beaucoup Mme Bruneau à continuer de marcher dans cette voie.

Dans un article de *l'Union médicale du Canada* d'octobre 1944, M. le docteur Antonio Barbeau estimait à plus de 16,000 le nombre des épileptiques dans notre province. Et en avril 1936, il écrivait dans *le Quartier latin*: « L'épilepsie, rançon de la cérébralité, prend ses victimes dans tous les milieux et dans tous les pays où vit un cerveau humain... Elle emprunte une multitude de masques. Ses aspects cliniques innombrables ne sont pas toujours facilement diagnostiqués, même par des spécialistes... L'épilepsie ne possède pas une étiologie univoque. On en connaît certains facteurs déterminants, d'ordre biologique, neurologique et psychiatrique. On en ignore sans doute bien davantage. » Ces remarques restent actuelles, affirme M. Barbeau.

Dans son article d'octobre dernier, il soulignait l'importance, pour la société, de prévoir des établissements spéciaux où l'on pourrait donner aux épileptiques « les soins médicaux appropriés, le régime de vie nécessaire, l'instruction et l'éducation auxquels ils ont droit ».

Il faudrait, dira-t-on, plusieurs institutions pour prendre soin de ces milliers de malades. Deux ou trois — et confessionnelles — pourraient suffire. La place des déments est dans les hôpitaux d'aliénés. Leur chiffre n'est pas élevé. D'après M. Barbeau, il y a relativement peu d'épileptiques qui versent dans l'aliénation mentale et des établissements spéciaux réduiraient encore ce nombre. Quant aux autres, un grand nombre de parents tiendront à les garder à la maison. Restent les enfants des familles qui sont ou pauvres, ou mal logées, ou peu instruites, ou énervées par les crises fréquentes. C'est dans ces familles surtout que les épileptiques sont exposés à la « vie cahotique, désœuvrée, tumultueuse, ignare » dont parle le docteur Barbeau.

Les catholiques doivent posséder un établissement confessionnel. Il n'y a là aucune étroitesse d'esprit. C'est simple question de bon sens. Avoir soin de nos malades dans un milieu qui fortifie leur foi est un devoir de justice et de charité. Il faut donc imprimer aux Établissements Notre-Dame un élan vigoureux capable d'en faire rapidement une institution définitivement stable et puissante. La charité privée et publique peut atteindre ce but. Il est actuellement question de construire un établissement de 150 lits, plus probablement à Montréal, dans un endroit isolé. L'Association catho-

lique de l'Aide aux Infirmes, qui a si généreusement fait sa part depuis le début, désire de nouveau, dans l'intérêt des épileptiques, passer les Établissements Notre-Dame à une communauté.

De toutes façons, cette œuvre mérite beaucoup de sympathie. Plus cette sympathie sera vivace, plus la devise de l'Association: « Ensoleiller leur vie », sera riche de sens.

LE PROBLÈME DES CARTELS

Burton LEDOUX

« IL EST SURPRENANT comme la pourriture peut tenir debout longtemps si on ne la secoue pas », écrit Thomas Carlyle, l'un des plus célèbres écrivains anglais du XIX^e siècle.

Nous avons vécu dans un monde pourri, — un monde qui se fait maintenant secouer. Bien avant 1939, de toutes parts, des voix s'élevèrent pour nous avertir que la corruption invétérée de la vie sociale et politique aboutirait à l'anarchie meurtrière d'aujourd'hui. Mais ces voix criaient dans le désert d'un monde où une poignée d'hommes aux appétits effrénés avaient centralisé dans leurs mains toute la puissance économique et politique. Dès lors, il devenait pour ainsi dire fatal que nous fussions secoués. Car, s'il est une leçon à tirer de l'histoire, c'est bien que la concentration du pouvoir et de la richesse au profit d'un petit nombre engendre toujours des violences et des désordres semblables à ceux qui sévissent actuellement. Des conflits de ce genre, on en connaît qui durèrent plus d'un siècle, sans autre répit qu'une période de paix aussi illusoire qu'éphémère. De nos jours, les deux grandes guerres semblent n'être que des épisodes d'un bouleversement social universel qui n'a pas encore touché le terme de son évolution.

Il est désormais banal de dire que le monde traverse une révolution sociale dont on perçoit les premiers grondements au début de notre siècle. Ce qu'on ne dit pas assez, toutefois, c'est que cette révolution consiste essentiellement en une dérive de la pensée démocratique vers le totalitarisme, dérive dont le recul historique nous permet présentement de tracer la courbe générale. Certes, l'adoption totale ou partielle par un nombre croissant de peuples des principes de base du totalitarisme constitue l'un des courants principaux de notre temps. Nul pays ne peut être à l'abri d'idéologies devenues par leur ampleur et leur dynamisme des courants mondiaux; les forces qui ruinèrent la liberté en Allemagne, par exemple, sont à l'œuvre ici même; et les peuples démocratiques ne voient pas suffisamment l'étendue du progrès qu'elles ont réalisé chez eux.

La caractéristique la plus évidente d'un régime totalitaire, c'est la fusion de l'autorité politique et de la puissance économique dans un unique instrument de pouvoir. Au cours du XIX^e siècle, en général, le pouvoir politique servit de frein ou de contrôle à la puissance économique; en d'autres termes, l'autorité poli-

tique concurrença la puissance économique dans la lutte pour la domination du pays. Et malgré les nombreux accrocs infligés à ce régime, on peut dire qu'il fut préservé à un très haut degré aux États-Unis et en Grande-Bretagne, — pays alors considérés comme les champions de la démocratie.

Peu à peu, depuis 1900, et à un rythme accéléré pendant les années de guerre, on s'écarta de l'idéal démocratique pour favoriser la fusion des pouvoirs économique et politique, — tendance que les lois nouvelles se plaisent souvent à sanctionner. Dans les pays où ce courant est très avancé, — et il faut inclure ici la Grande-Bretagne et le Canada, — la démocratie politique n'est plus qu'une façade derrière laquelle les monopoles industriels et financiers ont pris pratiquement la direction de l'État.

On s'empare facilement d'un pouvoir centralisé; c'est la centralisation de la puissance politique et de la richesse qui est, en démocratie, le signal avertisseur de danger. En certains pays, notamment en Allemagne et en Italie, la fusion du pouvoir politique et du pouvoir économique précéda immédiatement l'apparition d'un dictateur de style moderne; ailleurs, le processus a joué à l'inverse; c'est le cas de la Russie, où l'autorité fortement centralisée de la vieille monarchie absolue fut conquise par les communistes qui bientôt fusionnèrent les pouvoirs politiques et économiques selon les techniques modernes.

Que ce nouveau mode de gouvernement — qui s'impose de plus en plus à travers le monde — s'appelle nazisme, fascisme ou communisme, ou que, tel en Grande-Bretagne et au Canada, il n'affiche encore aucune autre étiquette que celle, bien vague, de « centralisation » ou d'« économie dirigée », peu importe. Toutes ces idéologies s'alimentent au même courant de fond qui entraîne notre monde vers le totalitarisme et le collectivisme d'État.

Des documents, par centaines en vérité, prouvent que les monopoles — cartels nationaux ou internationaux — étouffent la concurrence, maintiennent artificiellement une échelle des prix follement élevée et, par leur mainmise sur les brevets, retardent le progrès technique et entravent le développement de l'industrie. Les procédés qui paralysent l'expansion industrielle dans un pays ralentissent aussi la production et ré-

duisent l'embauchage, et c'est de leur collusion que naissent les crises économiques — les « dépressions ».

Ces conséquences ne nous intéressent pour le moment que par leur rapport avec la fusion des pouvoirs politique et économique, laquelle est l'avant-courrière du totalitarisme.

Le chômage généralisé et la stagnation industrielle effraient les chefs politiques d'une démocratie: leur maintien au pouvoir est en jeu. Les hommes politiques sont ordinairement moins habiles ou, pour être charitable, moins compétents en affaires que les industriels et les financiers. Dans l'affolement où les jette une crise économique, ils font appel, pour en sortir, aux économistes de profession, aux chefs de l'industrie et de la finance. Aussitôt, — et c'est le truc du siècle, — on voit surgir à la douzaine des commissions gouvernementales chargées d'accroître l'embauchage et de stimuler la reprise des affaires. Comme ces organismes sont composés de créatures politiques et de représentants de la grande industrie et de la haute finance, la propagande brosse pour le public un tableau merveilleux montrant les pouvoirs économique et politique coopérant à son plus grand bien. Puis, pour exécuter les plans dressés par les commissions, on mobilise les forces conjuguées de l'État et de l'argent. Mais, comme ces plans s'élaborent dans les conseils secrets des grands cartels, qui, naturellement, les tracent de façon à resserrer leur emprise sur la nation, ainsi, d'ordinaire, un monopole sort d'une crise économique beaucoup plus fort qu'auparavant. C'est là un fait si général que souvent on accuse les trustards de conspirer pour provoquer les crises économiques; — accusation dont il n'est pas facile, cependant, de faire la preuve.

(Pour ce qui est du Canada, la publication des bilans financiers démontre l'accroissement gigantesque de la puissance économique des monopoles par le moyen des plans dont nous avons parlé. Résultat obtenu au grand dam du peuple, comme l'attestent un nombre respectable de documents, qui sont loin d'ailleurs d'être exhaustifs.)

En résumé, voici comment les choses se passent: une crise économique éclate par des activités particulières aux trustards. On invite ceux-ci à siéger à des conseils nationaux où c'est eux qui dictent les plans de restauration. Au même moment, les chefs politiques, devenus coassociés des financiers, créent par fournées des bureaux de propagande qu'ils peuplent de leurs partisans et des représentants des gros intérêts. Le thème orchestré par cette propagande, c'est que le salut de la nation se trouve dans le maintien au pouvoir des dirigeants de la politique et de l'économie du pays; — que ces hommes portent la responsabilité d'avoir provoqué la crise, on se garde bien de le rappeler.

Illustrons ce que nous venons d'exposer par un exemple canadien. Dans *RELATIONS* de février 1945 (p. 34), j'ai dit que « la loi de coopération de 1933 », votée par le gouvernement canadien, « a sauvé le C. P.

d'une banqueroute éventuelle ». Or, dans le même temps, le gouvernement canadien rescapa le Canadien Pacifique d'une autre manière encore. En 1935, le C. P. éprouvait un impérieux besoin d'argent pour poursuivre son exploitation et faire face à ses échéances. La Banque de Montréal refusa d'avancer les fonds et le C. P. ne put les trouver ailleurs. Apeuré — c'est le mot — par la perspective d'une dégringolade du C. P., le gouvernement canadien promit aux banquiers de les garantir contre toute perte d'intérêt et de principal, s'ils consentaient le prêt proposé. Les banquiers prêtèrent au C. P. 60 millions de dollars à 5% d'intérêt par an, — taux qui ne se justifiait pas, car les intérêts alors en vigueur sur le marché de la monnaie étaient inférieurs à 4½%. Comme le crédit dont jouissait le gouvernement canadien protégeait les banquiers contre toute perte possible par la mise en gage des ressources nationales, le taux d'intérêt pour ce prêt aurait dû être inférieur au taux courant, — donc ne pas dépasser 3½ ou 3%.

Sans compromettre un sou de leur poche, les banquiers recueillirent un profit bien supérieur aux bénéfices de la finance régulière; inutile d'ajouter que c'est le peuple qui solde les frais de pareilles transactions. Or, à ce même moment, cinq des hommes les plus puissants du Canada appartenaient *simultanément* aux bureaux de direction du C. P. et de la Banque de Montréal. Voilà un exemple de cette espèce de tour de passe-passe qui permet des profits considérables.

Malheureusement, la chose est plus grave qu'un tour d'acrobatie financière. Le tragique dans toute cette affaire du C. P., c'est de savoir le trésor entier de l'État à la disposition d'un petit groupe de privilégiés, devenus les maîtres d'un monopole sanctionné par le gouvernement. Ce que de telles faveurs rapportent, on le voit par le fait que, dans les six dernières années (1939-1944), le C. P. a encaissé en profits nets la somme colossale de 187 millions de dollars; dans le même laps de temps, le C. N., propriété de l'État, enregistra un déficit considérable dont on ne peut évaluer le montant précis, le gouvernement ne publiant que des rapports incomplets. Et ce genre de profits se fait consacrer par la loi aussi souvent qu'on le veut; la loi de coopération de 1933 en est un exemple; on procède même à moins de frais, grâce à la complicité des commissions gouvernementales dont les conseils, réglementations et décrets ont pratiquement force de loi.

Le cas du transport ferroviaire et aérien au Canada montre comment la coordination des pouvoirs économique et politique assure à des groupes relativement restreints des profits énormes aux dépens du peuple canadien en général et des classes pauvres en particulier. L'histoire du C. P. met en relief l'état de choses qui sévit dans le fonctionnement de toute l'économie et de la politique au Canada; les faits que j'ai déjà cités à propos des entreprises de l'aluminium, des produits chimiques, de l'électricité et des allumettes cons-

tituent d'autres exemples dont chacun a son caractère singulier.

De l'ensemble de tous ces excès émerge un type spécifique d'organisation sociale au Canada, déjà beaucoup plus accentuée que la plupart des Canadiens ne le voient; qui n'est, ni plus ni moins, qu'un État collectiviste en formation. Le même phénomène se produit en Grande-Bretagne, où on le désigne sous le nom de « révolution silencieuse », pour signifier combien le peuple anglais est peu conscient de ce qui arrive.

Aux historiens la dérive de notre monde vers le collectivisme et le totalitarisme apparaîtra comme la forme moderne ou peut-être comme la renaissance de « l'absolutisme d'État ». Ce régime de gouvernement, on s'en souvient, s'imposa lorsque les conceptions sociales et politiques du moyen âge furent renversées par des souverains qui firent alliance avec ce qui représentait alors les intérêts mercantiles.

Cet aspect du problème général sera traité ici plus tard. Nos articles étudient la situation présente au Canada et dans le Québec. Nous ne croyons pas que le courant mondial qui emporte en vitesse le Canada vers le collectivisme aboutira nécessairement à une dictature, comme ce fut le cas dans certains pays où nul frein n'empêcha ce courant de se développer jusqu'au bout.

Préciser dans les limites de quelques articles à quel point l'absolutisme ou le collectivisme d'État règne au Canada, puis tenter de suggérer aux Canadiens français une tactique appropriée à l'égard des cartels nationaux ou internationaux, *qui détiennent aujourd'hui le pouvoir au Canada*, voilà qui pourra paraître téméraire. Car cela exige nécessairement un examen de la culture canadienne-française, de sa signification et de sa condition actuelle, en même temps que de son rapport avec les autres cultures. Quelque complexes que soient la conduite et les relations des hommes entre eux, on peut, toutefois, essayer d'introduire une certaine unité dans ce vaste ensemble; ne doit-on pas, en effet, dresser le plan d'un sujet avant de l'étudier en détail?

En ces derniers temps, le cri de « l'indépendance pour le Canada » s'est élevé parmi les Canadiens français avec une force renouvelée. Ce « slogan » rend plus confus encore le problème canadien; car, d'une part, les Canadiens anglais n'y comprennent rien, même si leurs chefs, aux jours d'élections, savent l'utiliser pour capter le vote français; et, d'autre part, les Canadiens français ne réussissent pas à en faire une base solide d'opération pour résoudre les difficultés qu'ils affrontent.

En principe, le Canada est un pays souverain; son droit à l'indépendance politique est clairement défini par des lois que reconnaît la Grande-Bretagne elle-même. Nombreux, pourtant, sont ceux qui avouent que le Canada n'est pas en réalité un pays souverain. Et la raison, c'est que la politique et les affaires canadiennes se modèlent presque exclusivement sur la pensée et l'action britanniques. Loin de moi la pensée

de sous-estimer les efforts de ces Canadiens qui ont travaillé à desserrer le lien britannique; mais, le juste hommage une fois rendu à leurs efforts et à leurs acquisitions, il reste que la Grande-Bretagne a dominé le Canada avec une poigne de fer — et même sans grande peine, sauf à l'époque des troubles de 1837.

Actuellement, le pouvoir au Canada est aux mains d'un petit groupe de chefs politiques, d'industriels et de financiers qui sont les agents du régime impérial. Ces hommes sont encore en grande majorité d'origine anglo-canadienne ou même anglaise. Notre génération, cependant, a vu s'infiltrer dans cette coterie des industriels et des financiers étrangers, sans autre intérêt au Canada que celui d'y gagner le plus d'argent possible. Et cela aussi rentre dans l'impérialisme anglais, forcé qu'il fut, pour protéger ses intérêts en Angleterre, dans l'empire et dans le monde, de rallier et de patronner un système de cartels internationaux.

Le groupe qui mène le Canada dispose de ressources illimitées et manœuvre sans vergogne l'opinion publique au moyen des leviers multiples de la propagande; mais son succès, en définitive, lui vient de l'approbation qu'il trouve chez la majorité des Canadiens, liés à la Grande-Bretagne par le sang, la langue, la religion et l'héritage culturel. Et puis, il faut bien reconnaître qu'au Canada la culture anglo-saxonne a beaucoup plus que la culture canadienne-française les moyens d'assimiler les immigrants d'autres races. Il se peut aussi que l'existence d'un bloc canadien-français, nombreux et inassimilable, pousse les Canadiens anglais à s'inspirer plus volontiers de l'Angleterre que ne le font les Australiens, par exemple, dont le régime économique et politique est moins réactionnaire. Autrement dit, la domination anglaise au Canada est à la fois psychologique, sentimentale et intellectuelle, et elle s'appuie sur une organisation économique et politique qui assure beaucoup plus d'avantages matériels au bloc anglo-canadien qu'à la minorité canadienne-française.

Même si le Canada était politiquement séparé de l'Empire, cette situation demeurerait inchangée; les deux cultures française et anglaise se dresseraient encore l'une contre l'autre. Essentiellement, le Canada se trouve en face du problème de trouver un mode de cohabitation harmonieuse de la minorité et de la majorité qui permette à l'une et à l'autre de s'épanouir.

La situation minoritaire de leur culture fait des Canadiens français un peuple sous le joug. Il faut avoir, en vérité, une âme bien optimiste pour ne pas constater que, *sauf en temps de guerre*, une très grande partie de la population vit dans la plus âpre pauvreté et qu'un autre groupe considérable vit dans un état d'insécurité matérielle qui l'empêche de développer ses ressources et de réaliser ce désir de perfectionnement si naturel à tous les hommes. Je ne prétends pas mettre au premier

plan les valeurs matérielles et économiques; mais je considère comme une évidence que la pauvreté et l'insécurité généralisées des Canadiens français constituent une menace pour toutes les valeurs qui leur sont le plus chères. Sans aucun doute, cette pénible situation a comprimé considérablement l'essor et les aspirations de la culture canadienne-française.

Les exploiters économiques et politiques des Canadiens français savent qu'ils sont sous le joug, et, à cause de cela, plus à craindre que si on les endormait comme les masses anglo-canadiennes au moyen de concessions insignifiantes et autres palliatifs. Ils savent encore que, sur tous les problèmes sociaux, le point de vue fondamental d'une culture canadienne-française vraiment catholique ne peut être que radicalement différent de celui — le leur — de la culture dite « moderne »; et que, dans une démocratie normale, les Canadiens français, même en tant que minorité, ont tout le potentiel requis pour exercer sur les affaires canadiennes une action efficace. C'est en partie pour des raisons de ce genre que les détenteurs du pouvoir et des privilèges, au Canada, se sont abandonnés si volontiers au courant mondial vers le totalitarisme; chaque brèche faite aux principes démocratiques fortifie leur position, tandis qu'elle affaiblit la minorité canadienne-française.

Comme groupe, les Canadiens français vivent dominés par des institutions économiques qu'ils n'ont pas créées eux-mêmes, et qui sont aujourd'hui à la base du pouvoir politique. Aussi peuvent-ils moins habilement que ceux qui en sont les parrains manier les idées qui sous-tendent ces institutions. De toute évidence, ce qui s'impose aujourd'hui aux Canadiens français, c'est de fonder des institutions accordées à leur propre culture et qu'ils pourront, dès lors, conduire en maîtres. Mais dans l'État totalitaire et collectiviste qui se forme au Canada, un groupe minoritaire n'aura pratiquement aucune chance de se donner les institutions de son choix; seul un régime démocratique pourrait le permettre — en dépit des prétentions grandiloquentes de la Russie communiste sur sa façon de régler le problème des minorités.

Au Canada, on a abusé de la démocratie presque à la limite, et le pays s'est trouvé bien loin de son idéal de justice pour tous les hommes sous l'empire de la loi. Le mot lui-même, on l'a tellement prostitué qu'il paraît à propos de le définir. A cette fin, je m'honore de citer un des vrais grands hommes étatsuniens de la dernière génération, Ralph Adams Cram, architecte de célébrité mondiale, un érudit et une autorité sur le moyen âge, époque dont la culture est à la source de la culture canadienne-française.

Au moyen âge, alors que l'idéal démocratique parvint à son apogée et presque à la perfection, on tenait pour indiscutable que la fin de l'organisation politique était avant tout

éthique et morale, et que son rôle était l'accomplissement du droit et de la justice. L'autorité venait de Dieu ainsi que le pouvoir qui en assurait l'exercice; mais l'un et l'autre n'avaient d'effet que si on les employait à de justes fins. On admettait de même sans discussion que la loi n'était pas une création arbitraire, mais l'expression concrète de la moralité, du droit et de la justice tels qu'avec la vie du peuple ces concepts s'étaient formés; elle traduisait exactement les besoins de la communauté et trouvait sa sanction morale dans la vie commune elle-même. « Il n'y a pas de souverain quand le caprice gouverne et non la loi »; telle était la conception médiévale par opposition à l'absolutisme de la renaissance que Machiavel, le premier, érigea en système. Enfin, le moyen âge professait que le gouvernement reposait sur un pacte conclu entre le souverain et les sujets; pacte auquel ni l'une ni l'autre partie ne pouvait se soustraire sans l'annuler. La trahison du souverain était prévue autant que celle de ses sujets.

Ce grand idéal, le plus noble que l'homme ait jamais conçu dans le domaine politique, la Renaissance le ruina complètement, et c'est l'absolutisme qui le supplanta...

En septembre dernier parut aux États-Unis un livre intitulé *The Road to Serfdom*. L'auteur, M. Friedrich A. Hayek, économiste de réputation internationale, est un Autrichien de naissance qui a vécu en Grande-Bretagne depuis 1931. Il a observé de près l'avènement et la montée du collectivisme et du totalitarisme en Europe. A son avis, l'évolution actuelle des démocraties offre une ressemblance alarmante avec les premiers mouvements suivis par les pays où le totalitarisme a fini par triompher ouvertement. En d'autres termes, l'ouvrage de M. Hayek étudie le courant mondial vers l'absolutisme et le collectivisme dont nous avons parlé au début de cet article.

The Road to Serfdom est une brillante charge contre le collectivisme, le socialisme et « l'économie dirigée », avec quelques coups de griffe contre les monopoles industriels et financiers. Mais dans son apologie du régime de laisser-faire que nous avons connu, il prétend (je résume sa pensée) que l'économie d'un pays et probablement du monde lui-même n'est pas régie par un code moral défini; qu'il ne cherche pas à savoir s'il vaudrait mieux avoir un tel code, et qu'en fait tenter de soumettre l'économie à la morale aboutirait à la ruine de la « liberté ».

M. Hayek a formulé sommairement les vues générales du monde moderne. Et c'est l'antithèse absolue de l'idéal catholique qui soumet toutes les activités humaines, sans exception, à la loi morale. Il est clair que nous vivons dans un monde qui a signifié dédaigneusement son congé aux principes du christianisme; on ne le voit nulle part avec autant d'éclat que dans la conduite des trustards nationaux ou internationaux. Les efforts du monde moderne pour réprimer, au moyen de techniques variées, les abus des cartels nationaux ou internationaux se sont avérés impuissants. La raison semble en être que, pris séparément ou dans leur ensemble, ces moyens demeurent inadéquats. Car le problème que pose le monopole dans la société où il prospère est d'abord un problème moral, et, en second lieu seulement, un problème économique et politique.

NOS BÛCHERONS

Ernest ARSENAULT, prêtre

EN FIN DE MARS, à sept heures du matin, à la gare du Palais, Québec. Arrivée du train de l'Abitibi; départ du train pour Valcartier. L'un ramène nos jeunes campagnards des chantiers; l'autre mène nos jeunes campagnardes à l'usine.

Les uns, amaigris, abattus, sales, barbe et cheveux longs, sac au dos, mains dans les poches, traversent la gare sans s'occuper de personne, pas même du millier de jeunes filles qu'ils rencontrent.

Les autres, blêmes, anémiés, l'air blasé, s'en vont comme s'en va, sur une chaîne sans fin, du matériel d'usine. Les uns ont préparé du bois pour construire; les autres vont préparer des obus pour détruire.

Le Canadien qui sait tout ce qu'il y a de richesses dans notre pays, tout ce qu'il y a de vertus dans notre peuple, et qui s'arrête au milieu de ce va-et-vient, ne peut s'empêcher de dire en lui-même: « Pauvre jeunesse! »

Laissons aller nos sources de vie engendrer la mort, et restons avec nos *lumber jacks*. Ils vont passer la journée à Québec, dans le quartier de la bière. D'abord au restaurant, ensuite chez le barbier. Les intéressés les attendent. On ne nourrit pas et on ne tond pas ces gars-là pour des prunes: ils ont de l'argent en poche.

Vers neuf heures, ils sont rue Saint-Joseph: leurs habits ont de l'usure, il faut les renouveler. Ils s'arrêtent devant les vitrines: un mannequin portant une barbe de six mois, vêtu de grosse étoffe, chaussé de bottes, hache en main et cigarette au bec, semble leur dire: « Entrez! *Boune* marchandise, *boune* marché. » Quand ils en sortiront, ils auront fait un marché d'as; c'était marqué \$35.99, ils l'ont eu pour \$29. « Ça vaut bien une bouteille de bière; ça fait six mois qu'on n'a pas pris un coup. »

Un prêtre va les rencontrer: ces gars-là n'y tiennent pas plus que ça: ils sont gênés, se croient inférieurs aux autres, ont la conscience plus ou moins chargée, ne se croient pas dignes d'envisager un prêtre. Alors, ils tâchent de ne pas le voir.

« Bonjour, les amis! Avez-vous fait une bonne *run*? Êtes-vous tombés dans une bonne talle? »

— Pas trop bonne, monsieur le curé. Le bois était vilain; on a été mal *usés*; il a fallu changer de camp; on pensait de faire bien mieux que ça.

— Avez-vous l'intention de faire ça toute votre vie?

— Ah non! Aussitôt qu'il va y avoir un petit moyen de s'établir, ils ne nous reverront pas. » Et l'un d'eux: « Je devais me marier cet été, mais ma blonde est en ville et ne veut pas en ressortir. »

Le prêtre qui a rejoint ces deux-là, arrête à peu près tous ceux qu'il rencontre. Aux mêmes questions, les mêmes réponses. Très rares les satisfaits: « On nous a dit qu'il y avait de l'ouvrage pour six mois, et après

trois mois tout était fini. On a été mal nourris; le *jobber* est arrivé en dessous; le *scaler* nous a trichés; on m'a volé sur ma vanne; on m'a fait payer trop de taxes; je n'ai pu me faire *settler* à la grande cache; j'ai travaillé comme un chien tout l'hiver, et quand j'arriverai chez nous, il ne me restera pas grand'chose. »

Éternel refrain de nos 80,000 Canadiens français revenant des chantiers chaque printemps. Ils ont travaillé tout l'hiver comme des enrégés; ont vécu misérablement, au point de vue spirituel comme au point de vue matériel; se sont ennuyés — et reviennent aigris et mécontents de la deuxième, de la plus payante industrie de la province de Québec.

Jusques à quand nos Canadiens, qui aiment le bois, deviendront-ils endiablés aussitôt qu'ils y pénétreront? Jusques à quand nos belles forêts qui montent doucement vers le ciel seront-elles des écoles de blasphème? Quand réussirons-nous à faire trois amies de la *forêt*, de la *terre* et de la *mer* — de telle sorte que l'une ne déracine pas des autres; de telle sorte que nos trois classes — bûcherons misérables, habitants quêtueux et pêcheurs guenilleux — disparaissent pour faire place à celles des agriculteurs-forestiers et des pêcheurs-forestiers prospères et libres?

« Jamais! » répondent la plupart de ceux qui ont vécu avec nos habitants. Les Canadiens sont ou bûcherons ou cultivateurs; quand ils veulent être les deux, ils ne sont ni l'un ni l'autre. Nos vrais cultivateurs sont ceux qui ne sont jamais allés aux chantiers. »

C'est sûr; mais il reste que c'est le très petit nombre qui se sont cramponnés à leur terre; que, cramponnés ou non, quantité de nos terres ne réussiront jamais, à elles seules, à faire vivre convenablement nos familles nombreuses; que des milliers de nos jeunes ruraux ne peuvent compter sur leur père pour les établir, et que le lot de colonisation qui les attend aura été pillé et sera incapable de faire vivre son homme avant dix années de travail désespérant. Des situations pareilles n'ont jamais pu, ne pourront jamais empêcher nos Canadiens d'aller trouver l'argent où il y en a.

« Ils n'en amassent pas », objectera-t-on. C'est vrai, dans la majorité des cas. Ce qui est vrai aussi, c'est qu'il y a de l'argent dans la forêt, et que les étrangers viennent le ramasser à pelletées, quand nos Canadiens n'ont encore entre les mains que des cuillères à thé.

En 1940, d'après M. John O. Wilson, gérant forestier de l'*Anglo-Canadian Pulp*, la production de la forêt s'est évaluée à \$101,000,000. En 1942, alors que la production était encore plus élevée, d'après le même M. Wilson, 116,472 employés ont coupé, charroyé et flotté le bois 5,446,961 jours, recevant en salaire \$14,566,000; soit en moyenne \$125 par homme, \$2.67 par jour.

Des cent millions amassés dans la forêt, nos 116,472 gars de chantiers en ont attrapé \$14,566,000, pendant que quelques autres, sans bûcher, ni charroyer, ni *draver*, ont amassé le reste: soit \$86,434,000.

Certes, il y a beaucoup d'argent dans le bois, mais pas pour nos bûcherons; et le peu qu'ils gagnent est inférieur à ce qu'ils perdent en moralité. En cela, où sont les grands coupables? Inutile de les chercher, il n'y en a probablement pas. Ce qu'on sait, c'est que les exploiters de la forêt sont organisés, et que les tâcherons ne le sont pas.

LES BÛCHERONS ET L'U. C. C.

Comment relever le niveau social, moral et économique du bûcheron?

— En continuant et en accélérant ce qui est déjà commencé. Depuis dix ans, l'Union catholique des Cultivateurs s'en occupe. Les cultivateurs avouent que l'éducation et la coopération en forêt sont plus difficiles, plus compliquées que partout ailleurs. Les chefs de leur association les ont donc laissés étudier longtemps avant de tenter de les organiser. Ils se sont bornés à créer dans l'U. C. C. la Section des Bûcherons; ils ont consacré à leurs problèmes et à leur défense une page du journal *la Terre de chez nous*, et surtout, ils ont fondé à Québec la *Maison des Bûcherons*, 319, rue Saint-Paul, comprenant: restaurant, salle d'attente, salle à manger, magasin à peu près général, coffret de sûreté et chambres à coucher pour 70 pensionnaires.

Au cours des cinq derniers mois, la Maison des Bûcherons a servi 6,815 repas, hébergé 7,878 bûcherons, déposé à leurs noms dans le coffret de sûreté \$25,774.50. Le secrétaire de la Section des Bûcherons, un expert de la question forestière, a son bureau dans la maison même, pour être à la disposition de tous. A la salle à manger, l'on rencontre, outre les bûcherons, des cultivateurs, des curés de campagne, des missionnaires et des hommes d'œuvres. Bref, « c'est une des plus belles œuvres fondées à Québec », a pu dire S. Ém. le cardinal Villeneuve.

Depuis trois ans l'U. C. C., de concert avec l'Association des Ingénieurs forestiers, l'École des Pêcheries de Sainte-Anne et quelques curés de colonisation, a commencé à mettre en pratique ce qu'elle prêchait depuis dix ans: nous avons aujourd'hui les colonies forestières et les chantiers coopératifs. Disons tout de suite que nous avons aussi, en petit nombre, c'est vrai, mais que nous avons tout de même des agriculteurs-forestiers et des pêcheurs-forestiers qui vont bien.

LES COLONIES FORESTIÈRES

Donnons-en le crédit aux ingénieurs forestiers. Par parenthèse, secondons sans défiance cette classe de professionnels qui, parce qu'ils la connaissent, aiment la forêt, comme d'autres aiment la terre ou la mer, et qui ne veulent qu'une chose: la rendre de plus en plus féconde au bénéfice des leurs.

Les colonies forestières, actuellement existantes, ne sont pas établies dans la forêt. Ce sont des groupes de pêcheurs, de colons, de petits cultivateurs ou de journaliers, pour qui le ministère des Terres et Forêts a réservé des limites à dix, quinze ou vingt milles de leurs petits villages. La limite de chaque réserve forestière est bien déterminée pour chaque colonie, et les colons peuvent aller faire chantier pendant l'hiver, à condition qu'ils consentent à travailler en coopération, et que le syndicat se soumette aux règlements du Ministère, qui reste possesseur des limites.

Le salaire des bûcherons est fixé par le bureau de direction du syndicat; le bois est vendu par le syndicat, et les bénéfices du chantier sont distribués au gré de l'assemblée générale. Les membres de la colonie forestière touchent ainsi tout l'argent qui sort du coin qu'ils exploitent. Ils continuent en forêt la vie paroissiale, et même la vie familiale, puisqu'ils peuvent revenir chez eux tous les samedis.

Treize colonies du genre existent actuellement: huit dans Gaspé-Nord, trois dans Bonaventure et deux dans Chicoutimi. Certains syndicats ont jusqu'à 90 membres dont plusieurs se font aider par leurs fils, — ce qui peut porter le nombre d'ouvriers forestiers à 125 et même 140 par groupe. La réserve de chaque colonie, cultivée et exploitée rationnellement, se renouvellera constamment, de sorte que les colons auront toujours à leur disposition la terre ou la mer pendant l'été, et la forêt l'hiver.

Plan idéal, presque parfait, à première vue du moins. L'ennuyeux, c'est de le réaliser avec des hommes imparfaits. Les premiers résultats, quoique bons, l'ont été moins que le plan. Nous sommes convaincus, cependant, que si nous laissons ses promoteurs pousser ce plan, le surveiller et le contrôler, même avec des hommes dedans, il fera merveille.

Viendront ensuite les colonies essentiellement forestières: installation en forêt, d'une façon permanente, de villages d'une soixantaine de familles, qui travailleront uniquement à l'exploitation avoisinante, en y pratiquant la sylviculture sous la direction de forestiers expérimentés.

LES CHANTIERIS COOPÉRATIFS

Donnons-en le crédit aux curés.

Les cultivateurs et fils de cultivateurs d'une même paroisse, après avoir coopéré sur tout le reste pendant l'été, s'en vont pendant l'hiver coopérer en forêt. Ils étudient d'abord, tracent eux-mêmes leurs règlements, choisissent leurs directeurs et leur gérant, qui passent avec une compagnie un contrat de tant de mille pieds de bois à couper sur les limites de la compagnie. Ils partent à l'automne pour revenir au printemps, le temps des Fêtes excepté. Ils amènent leurs chevaux, leurs voitures et les agrès nécessaires au chantier. Ils construisent eux-mêmes leurs camps, engagent leur cuisinier, leur blanchisseur et leur commis ou comp-

table. Heureux les bûcherons qui peuvent amener avec eux leurs jeunes épouses, capables de ces différentes besognes.

Tout bûcheron s'engage par contrat à ne pas quitter le chantier sans raisons graves, et à abandonner 10, 15 ou 20% de son salaire au Syndicat s'il part sans l'assentiment du bureau de direction. La plupart travaillent à forfait, généralement par groupes de trois. Les plus jeunes, qui n'ont pas l'expérience du bois, sont payés à la journée. Le bureau de direction paie des salaires aussi élevés qu'ailleurs; et les surplus, s'il y en a, sont distribués aux membres, d'après le rendement ou les services donnés par chacun, en tenant compte de la bonne volonté autant que de la capacité. Si le bûcheron a des revendications à faire, il s'adresse soit aux directeurs, soit au comité de surveillance, ou, ce qui arrive le plus souvent, au comité de Bonne Humeur.

L'Abitibi compte présentement quatre chantiers coopératifs ainsi organisés: ceux de Sainte-Anne-de-Roquemaure, de Saint-Mathieu, de Saint-Janvier-de-Chazel et de Saint-Lambert-de-Demeloizes. Tout chantier en forêt est compliqué, le chantier coopératif plus que tout autre. S'il réussit, c'est que:

1° les bûcherons se sont entraînés d'avance à la charité, à la confiance mutuelle, à la patience et au respect de la parole donnée;

2° tous y trouvent d'immenses avantages: a) au point de vue *moral*. Pour bien faire comprendre les avantages, il faudrait auparavant montrer les inconvénients du chantier individuel. Vaut mieux ne pas livrer à l'imprimerie le tableau que l'on pourrait en faire. Au chantier coopératif, c'est la vie paroissiale qui continue. Toutes les lettres qui arrivent viennent de la paroisse; le curé s'inquiète plus de ses bûcherons que des autres, parce qu'ils sont loin. Il leur écrit, leur envoie de la lecture, va les voir, met le baume sur les bobos, encourage, félicite et a la grande consolation de constater que ses jeunes gens s'y conduisent aussi bien que chez eux. Les plus jeunes s'initient à la vie forestière sans se ruiner ni se faire malmener, et ils s'aperçoivent que l'on peut y gagner de l'argent sans être obligé de se vendre au diable. Au printemps, tous reviennent ensemble; et les jeunes filles, heureuses de revoir leurs amants, sont certaines de les retrouver ni contaminés ni empoisonnés;

b) au point de vue *économique*. Mieux logés, mieux nourris, mieux entretenus, les bûcherons vivent à meilleur compte. Dans de meilleures conditions matérielles, ils travaillent moins fort, gagnent plus cher et gardent ce qu'ils gagnent. On pourrait ici établir des comparaisons entre le salaire moyen des bûcherons en général et le salaire moyen des bûcherons en chantier coopératif; mais ces derniers n'aiment à rendre publics ni leurs salaires ni leurs bénéfices, de peur de scandaliser les compagnies. On peut dire cependant, sans exagération, qu'en chantier coopératif le salaire moyen

est doublé, et que les membres, au sortir du chantier, reçoivent en ristourne un beau cadeau de Pâques.

Ces avantages viennent de ce que: a) les bûcherons, liés par contrat, sont stables et qu'il est plus facile d'administrer un chantier de 40 hommes qui restent qu'un de 400 hommes qui se remplacent;

b) les bûcherons qui persévèrent ne sèment pas leur argent le long du chemin, comme d'autres le font. « Cette année, dans les chantiers de Clova, la compagnie *International Paper* a charroyé des bûcherons pour \$80,000. Dans un seul camp on a engagé 1,000 hommes pour couper 8,000 cordes de bois, ce qui veut dire que les bûcherons sont restés en moyenne quatre jours dans le camp, et qu'ils ont coupé chacun huit cordes. » Or,

8 cordes de bois à \$2.60 font.....		\$20.80
<i>Moins:</i>		
Frais de transport.....	\$8.00	
2 bouteilles de bière.....	0.80	
4 jours de pension au camp, \$0.80 par jour....	3.20	
Impôt sur le revenu.....	1.60	
		13.60
<i>Bénéfice</i>		\$ 7.20
(Salaire de \$1.80 par jour)		
Retour: transport.....		8.00
<i>Déficit</i>		\$ 0.80

Le plus intéressant de tout, c'est de constater que nos bûcherons en chantier coopératif ne se plaignent de personne: ni des compagnies, ni du gouvernement, ni de l'entrepreneur, ni du mesureur. Personne ne se fait voler. On s'entend à merveille avec les gérants de compagnie. Ces derniers même coopèrent avec les syndicats, en achetant leurs produits et en leur vendant à prix réduit du matériel de chantier.

Les colonies forestières donnent à peu près les mêmes avantages à leurs membres. En plus, elles profitent à la forêt elle-même. Établies au milieu ou près du bois, elles doivent compter sur une portion de forêt bien délimitée pour vivre et survivre. Si la forêt est féconde, bien exploitée, bien cultivée, les colons seront prospères. Si elle est ravagée et épuisée, la colonie disparaîtra. C'est donc à l'avantage des bûcherons d'exploiter la forêt rationnellement, de la protéger contre le feu et les insectes, de ne pas détruire les jeunes pousses, de pratiquer la sylviculture, de telle sorte que la forêt, tout en donnant beaucoup, puisse se renouveler, sans jamais s'épuiser.

Plusieurs autres avantages ressortent du plan de colonies forestières, avantages que nos ingénieurs forestiers s'appliquent à faire valoir dans leurs plaidoyers pour le bûcheron et la forêt, souvent et clairement exposés dans la revue *la Forêt québécoise*.

LA FORÊT, AMIE OU ENNEMIE ?

La restauration de la classe de nos bûcherons est donc commencée. Quelque chose de magnifique au triple point de vue social, moral et économique s'accomplit, et l'on peut dire les expériences concluantes.

Que ce soit là un levier de plus pour tous ceux qui travaillent au relèvement de l'idéal de notre peuple.

« Les géants de nos forêts qui regardent en haut, qui se soutiennent les uns les autres et qui, à cause de cela, résistent aux ouragans, doivent être pour les Canadiens français des maîtres et des modèles de fierté, de coopération et de ténacité », disait l'ex-premier ministre de la province. Dernièrement, un groupe de prêtres et de laïcs, venu de loin, payé par personne, suppliait les ministres de garder la forêt québécoise aux Canadiens français et d'entreprendre un plan d'enver-

gure nationale pour l'exploitation de nos forêts du Nord.

Quand le peuple demande des réformes qu'il a expérimentées à ses dépens, l'État ne doit pas hésiter à entreprendre grand. Nos gouvernants marcheront, ici comme ailleurs, si l'opinion publique est tenue en éveil. Que le mot d'ordre de ceux qui s'intéressent à l'agrandissement de notre patrimoine et à la décentralisation soit donc: « Emparons-nous de la forêt; qu'elle ne soit plus un obstacle mais une aide puissante à nous emparer du sol! »

CORRESPONDANCE

Un témoignage

I THINK that your work brings great good to Canada. Enclosed is my cheque for five dollars — please inscribe my name for a year among those who receive RELATIONS and send me whatever publications you think to best illustrate the policies of *l'École Sociale Populaire*. The title RELATIONS is well-chosen. RELATIONS of to-day may be as important in the history of to-morrow as are the former *Relations* of your Order in the story of Canada's beginnings.

Unique in Canadian publications are its signed articles, written with world-wide vision and great knowledge. RELATIONS' attitude to cooperation, caisses populaires, communism, etc., have my warmest support. And always your support of the family touches the base of human well-being...

A great future awaits the race which in inclement Canada, and by its unaided efforts, has in two centuries increased from 65,000 to 3,000,000. RELATIONS will help them to achieve their success.

Admiration for your work is none the less because occasionally a gleam of mischief enters into your digs at pet aversions. French Canada will never be an Ireland with eyes on ancient history — instead of upon the future. And, as one line in RELATIONS suggests, we English are still governed by the Norman duke which the conquerors of England imposed upon us in 1066. What's a better date than 1837 or 1760 for Canadians to remember!

At all events, I do think that our grand nephews and nieces will talk more of unions than of divisions.

Montreal.

A NEW FRIEND.

Que sera l'avenir ?

ON EST actuellement très friand, ici en Belgique, de tout ce qui touche au Canada, et nous pouvons en avoir une idée par le nombre de mariages qui s'annoncent entre nos gars et des jeunes filles d'ici.

Quant à nous, qui sommes ici les ambassadeurs officieux du Canada, nous ne pouvons nous contenter que de parler, à l'aide de nos souvenirs, sur ce qu'était le Canada en 1939. Ce qu'il est devenu, ce qu'il devient, ce qu'il deviendra, sont autant de questions qui, tout en restant sans réponse, nous passionnent et à de certains moments nous angoissent.

Quand on a été absent de chez soi pendant si longtemps, et qu'on a côtoyé toutes sortes de gens et forcément entendu

La Direction, en publiant ces communications, n'en approuve pas nécessairement la teneur. Elle veut seulement présenter à ses lecteurs des points de vue intéressants, motivés, originaux. Seules les lettres signées sont considérées et elles devraient se limiter à quelque trois cents mots.

toutes sortes d'opinions, chez les nôtres comme chez les autres, on est parfois embarrassé pour se formuler une opinion bien précise sur la solution à donner aux divers problèmes que présente l'avenir de notre pays dans l'après-guerre.

Une chose qui est à désirer, c'est que du Québec partent d'autres ambassadeurs que ceux qui s'offrent volontairement pour aller nous décrier chez le voisin. Si nous pouvions trouver chez nous des gens qui iraient donner un exposé objectif, où l'on ne sentirait ni l'étroitesse de vues, ni le préjugé, nous trouverions peut-être des gens pour nous écouter, et pour comprendre un peu certains de nos points de vue, même s'ils ne les acceptent pas complètement.

Chose certaine, à mon sens, il faudra que de plus en plus nous acceptions d'être représentés, et que nous insistions pour l'être, là où nous ne serions pas invités, dans les réunions où se discute l'avenir du pays.

Nos protestations après coup, même si elles sont fondées, ne donnent l'impression que d'un enfant qui boude et qui trépigne. Ses cris ne font qu'exaspérer ceux qui les entendent, et n'avancent pas la situation de l'enfant.

Je vous quitte avant que vous ne prononciez l'anathème contre moi. Je cherche à me formuler mes opinions de façon concrète. Quand j'y parviendrai, je vous en offrirai un hommage d'auteur!

Belgique.

UN OFFICIER.

Atavisme

WHILE on vacation a French girl loaned me a copy of your Bulletin No. 10, re: the much discussed French Canadian controversy.

I am a Catholic and a French Canadian. However I am sorry to have to admit that I do not speak French. I am employed in a war plant in the capacity of Shift Foreman and quite frequently have had some pretty nasty things said to me, hence I am enclosing a postal note so that you may be able to send me some copies and I can distribute them around.

Quite frequently it seems to me, I am told that the educational standard in Quebec is quite low as compared to Ontario. They explain this as the reason for the scarcity of Frenchmen in key jobs. I have conducted from my own observations that regardless how well you are educated or how hard you work, the people who secure the good jobs are the ones who belong to the right lodge.

If you have any literature on the two educational systems, I would appreciate very much having it, if it would be convenient, and I will send you the postage. Incidentally do you have a handy mailing list?

Ontario.

FRANCO-ONTARIEN.

L'ORGANISATION CHRÉTIENNE DE LA PROFESSION

LES SEMAINES SOCIALES du Canada ont tenu à Montréal, les 7 et 8 avril dernier, un intéressant et fructueux congrès. Cette initiative, qui permet d'utiles échanges de vues entre auditeurs avertis sur un sujet d'actualité, est une heureuse innovation.

A côté de la Semaine de haut enseignement doctrinal, dont les leçons, résumées par les journaux puis publiées ensuite au complet en volume, répandent à travers le pays la pensée sociale catholique sur les problèmes du jour, viennent se placer ces congrès, plus intimes, réservés en quelque sorte à des spécialistes, où des sujets d'ordre pratique sont traités et discutés, surtout dans leurs applications à notre milieu. Ainsi se complète, et s'avère de plus en plus opportune et bienfaisante, l'institution des Semaines sociales du Canada qui célébrera cette année son vingt-cinquième anniversaire.

Le sujet mis à l'étude en avril était l'organisation chrétienne de la profession. Comme celui de l'an dernier, ce sujet était tiré de la déclaration des Semaines sociales: *Pour un Ordre meilleur*. Ce fut une application à notre milieu des directives pontificales sur l'institution corporative.

Voici les conclusions de ce congrès; elles constituent comme la charte de l'organisation corporative canadienne:

1. La corporation professionnelle est un corps légalement constitué, groupant tous les membres d'une même profession sous une autorité unique, ayant le pouvoir d'agir en vue du bien commun et d'imposer ses décisions à tous les intéressés.

2. Son rôle est non politique, mais social, et même économique, car elle pourra régler la production et les échanges, régulariser les prix, adapter les produits et les services aux besoins de la clientèle.

3. Patrons et employés bénéficient également de cette organisation. Tout en laissant aux uns et aux autres leur tâche et leur responsabilité propres, elle les unit étroitement, elle en fait des associés, elle rend la situation de chacun plus humaine, plus conforme à leur dignité de chrétiens, de membres d'un même corps, de fils d'un même père.

4. Loin de lui être incompatible, l'organisation corporative convient à la démocratie. C'est par un malhonnête abus des mots qu'on a pu l'assimiler au fascisme. Elle favorise, au contraire, le régime démocratique, elle le protège contre les maux qui le menacent, elle l'assainit et en assure le maintien et le progrès.

5. Rien dans la constitution canadienne ne s'oppose à l'établissement de l'organisation corporative. Sans doute doit-elle tenir compte de notre caractère particulier, de nos traditions et de nos institutions juridiques. Aussi est-ce sur le plan provincial qu'il importe de l'établir d'abord.

6. Cet établissement se fera graduellement et par l'initiative privée. C'est la profession elle-même qui obtiendra de l'État, lorsque ses membres le jugeront à propos, l'autorisation de se transformer en corporation. A chacun d'y travailler sans tarder. Les syndicats patronaux et ouvriers et les comités paritaires sont un acheminement vers l'organisation corporative. Dès maintenant un Conseil intercorporatif groupant les corporations déjà existantes pourrait être créé.

7. Pour atteindre son but et servir efficacement le bien commun, la Corporation doit s'inspirer des principes sociaux du christianisme. Ses membres et surtout ses dirigeants devront être animés de l'esprit de justice et de charité.

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

LE BOURGMESTRE KARL LUEGER

VIENNE doit à ce fier chrétien sa transformation matérielle et morale. Asservie par le capitalisme juif international, au milieu du siècle dernier, elle pouvait à peine respirer. La misère l'étouffait. Ses habitants menaient une vie de parias.

Débarrasser la ville des compagnies de capitalistes étrangers qui l'exploitaient, rajeunir la vieille cité, la parer de fleurs, la pourvoir de sources d'énergie électrique, tripler ses approvisionnements d'eau potable, la doter d'établissements de bienfaisance modèles, créer des caisses municipales d'épargne et de crédit, relever le sort des employés de la ville, multiplier les écoles et y remettre en honneur l'enseignement de la religion, tel est le plan que Lueger se traça en accédant au siège de premier magistrat de sa ville.

En douze ans, malgré des adversaires prêts à toutes les déloyautés, le bourgmestre de Vienne réalisa cet immense programme et remodela l'une des plus grandes villes européennes. Ses talents d'organisateur, son énergie, et surtout son esprit de foi vinrent à bout de tous les obstacles.

La vie publique de Karl Lueger offre aux hommes publics d'aujourd'hui, à ce moment où l'instauration d'un ordre meilleur s'impose impérieusement et réclame d'eux une vaillance à toute épreuve, un merveilleux exemple.

L'École Sociale Populaire a voulu le proposer aux nôtres en publiant une brève notice — *Karl Lueger, bourgmestre de Vienne* — consacrée à ce grand homme. Il faut lire ces pages en attendant un ouvrage plus considérable. Nous le recommandons tout particulièrement aux hommes publics... et à leurs électeurs.

« PRIÈRE POUR DEMAIN »

VOICI la belle prière composée en décembre 1939 par Georges Bideault, présentement ministre des Affaires étrangères de France et représentant de son pays à l'historique conférence de San-Francisco. Elle parut alors dans son journal, *l'Aube*. Elle vient d'être reproduite, à l'aube de ce demain pour lequel elle invoque le Seigneur, dans *l'Univers* de Lille. Souhaitons que tous ceux qui travaillent à nous former ce jour de demain, que nous voyons tous venir avec appréhension, s'inspirent de ces sentiments.

« Souvenez-vous, Seigneur, que cette humanité qui se déchire, vous l'avez faite de vos mains à votre image et que vous ne l'avez point destinée à la haine mais à l'amour. Venez au secours des esprits qui s'égarent et des cœurs qui s'abandonnent, afin que la défense armée de la justice à laquelle un siècle de fer nous contraind ne soit confondue avec l'instinct de violence par aucun de ceux qui, plus ou moins consciemment, et souvent sous des noms qui voilent d'apparences la vérité dernière, luttent pour que votre règne arrive. Aidez ceux qui sont le bouclier vivant de toutes les libertés saintes à ne rien accueillir dans leur âme qui ne soit digne de leur cause. Et faites, puisque vous le pouvez, que cette juste guerre, dans laquelle nous avons été jetés malgré nous, se termine bien vite par une juste victoire.

« Car il nous faut, Seigneur, vous demander la victoire avant même que de vous demander la paix, puisque sans cette victoire il n'y aurait point de paix. Mais nous ne vous

DISTINCTIONS OPPORTUNES

ON PARLE beaucoup, surtout aux États-Unis, de service obligatoire pour l'après-guerre. Il est dangereux et malheureusement trop facile de compliquer ou de passionner un tel débat. Voici quelques distinctions opportunes du R. P. Edward V. Stanford, O. S. A., dans une brochure intitulée *The Case Against Peacetime Conscription*:

« Il s'agit d'abord d'une mesure de temps de paix et non de temps de guerre. Elle n'a donc rien à voir à la conduite et au succès de la présente guerre. S'y opposer n'est pas s'opposer à la prolongation du service militaire des soldats actuels, par exemple, pour fin d'occupation légitime des pays conquis. Il est possible de s'opposer à la conscription en temps de paix pour des motifs raisonnables sans se classer parmi les pacifistes ou les isolationnistes et sans encourir le reproche d'imprévoyance quant à la défense du pays. On ne fait que mêler les cartes quand on rattache au service militaire obligatoire certaines choses comme le développement physique des jeunes gens, la formation de leur caractère, leur entraînement à la discipline, leur initiation aux mœurs démocratiques, la suppression de l'analphabétisme, etc. C'est faire violence aux mots que d'appeler la conscription militaire, outil préféré des dictateurs depuis plus de cent ans, la méthode la plus démocratique de lever des régiments. Enfin, il est très malheureux, dans une affaire aussi importante, de vouloir procéder en vitesse et d'adopter une telle politique à longue échéance au beau milieu de la confusion et de l'hystérie d'un temps de guerre. »

Ces lignes constituent une utile mise en garde.

demandons point de vaincre pour abuser du succès. Nous voulons être à vos côtés quand nous combattons contre l'impiété sanglante, nous vous supplions de demeurer présent parmi nous quand au terme de l'épreuve nous aurons à poser les fondations de l'avenir. Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent. Soyez avec nous, mon Dieu, pour nous garder dans le combat et pour nous inspirer dans la paix.

« Faites, Seigneur, que le fracas des armes et l'épreuve des petits ne durent plus longtemps, car voici déjà trop d'années que l'insolence des forts et la détresse des faibles insultent à votre loi. Et donnez-nous assez de courage pour faire sortir d'un monde accablé sous le poids de ses fautes un avenir moins impur. Faites que ceux qui vous méconnaissent vous retrouvent et que ceux qui vous servent sachent ne plus vous trahir. Donnez la force à nos mains débiles, l'audace et la persévérance à nos cœurs partagés, afin qu'ayant arraché la société aux hommes iniques et l'Europe aux violents, nous ayons mérité de voir luire à nos yeux la promesse d'une nouvelle chrétienté. »

Prions pour que ces sentiments de justice chrétienne et de modération dans la victoire président à l'organisation de l'après-guerre, en particulier à la conférence en cours à San-Francisco, pour que personne « n'abuse du succès » et pour que cessent « l'insolence des forts et la détresse des petits » qui durent depuis « déjà trop d'années ».

L'EXEMPLE DE PONCE-PILATE

LE TRAITEMENT INIQUE imposé à la Pologne par la conférence de Yalta a soulevé une indignation presque générale. De toutes les parties de l'univers des protestations sont montées vers les artisans de ce pacte injuste.

La hiérarchie catholique de plusieurs pays, — Écosse, États-Unis, Canada, pour ne donner que quelques noms, — a exprimé publiquement sa désapprobation et son inquiétude croissante. Les hommes d'État ont été plus prudents. Dans plusieurs enceintes parlementaires, cependant, des voix libres ont protesté. On en compte bien une douzaine, la plupart canadiennes-françaises, à la Chambre des Communes, à Ottawa. Le principal orateur fut cependant un Irlandais catholique, le docteur J. J. McCann, — nommé ministre quelques jours plus tard, — qui fit un vigoureux plaidoyer pour la nation polonaise et réclama l'intervention du gouvernement en sa faveur.

A la Chambre haute, quelques jours plus tard, une voix encore plus vigoureuse se faisait entendre. C'était celle d'un sénateur du Québec, l'honorable Élie Beauregard. Tout son discours mériterait d'être reproduit. Contentons-nous de quelques extraits.

« Le fantôme de la Pologne, dit-il en commençant, obsédait nos délégués (à San-Francisco), car ce pays est l'un de nos alliés. Le Canada déclara la guerre dès que la Pologne fut envahie. Ses fils ont combattu côte à côte avec les nôtres. A un moment, elle a sauvé la civilisation. La Pologne est un pays chrétien comptant quelque trente-cinq millions d'habitants. Nous sommes fiers du fait que plus de 90% des Canadiens sont chrétiens. Au cours du présent conflit, la Pologne a souffert plus que toute autre nation. Malgré tout ce que la Pologne a accompli et enduré pour défendre la civilisation et la liberté, elle semble, toutefois, désignée comme le seul pays allié qui perdra la guerre, quelle que soit la grandeur de la victoire des nations alliées. »

Et après avoir réfuté les assertions du ministre des Pêcheries qui avait tenté de justifier la ligne Curzon, l'orateur conclut ainsi: « Je ne puis croire que les nations alliées régleront leurs différends tout bonnement sans aider davantage ce soldat mutilé de la liberté et de la civilisation. La conscience de l'univers n'est pas en paix à l'égard de la Pologne; la conscience britannique ne l'est pas davantage. Pour s'en convaincre il suffit de lire le compte rendu des séances du Congrès des États-Unis, et les rapports de la Chambre des Communes en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le *Times* de Londres... »

« Je n'oublie pas que le Canada n'est pas responsable du malheureux sort de la Pologne; mais, d'après la loi de tous les pays, il y a ce qu'on appelle la complicité après le fait. Dans les circonstances actuelles, soit par son silence, soit par son approbation officielle, le Canada peut devenir un complice après le fait.

« Les nations ont des devoirs et des obligations. Le Canada est engagé dans la guerre, et il participera à cette conférence, afin de s'acquitter de ce que la majorité des Canadiens considère comme une obligation et un devoir pour lui. Nous pouvons accepter le « fait accompli » et nous désintéresser de notre responsabilité du point de vue de la culpabilité. C'est ce qu'a fait un fameux procureur romain il y a un grand nombre d'années, lorsqu'il prit de l'eau et se lava les mains en présence de la foule, disant: « Je suis innocent du sang de cet homme, cela vous regarde. » J'espère encore que le Canada, pour sa part, n'abandonnera pas la Pologne sans lui fournir l'occasion de plaider sa cause à la conférence de sécurité mondiale. »

L'INEXPLICABLE TAUX DÉCROISSANT

Léon LEBEL, S. J.

LE CANADA n'a pas attendu la fin de la guerre pour procéder à la réalisation progressive de son plan de sécurité. L'été dernier, la Chambre des Communes d'Ottawa votait une loi d'allocations familiales qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Tous les partis ont favorisé le projet et en particulier la Chambre s'est prononcée à l'unanimité en faveur du principe des allocations. Voilà qui fait honneur à la clairvoyance des législateurs fédéraux.

Nous voudrions n'avoir que des éloges à accorder à la loi elle-même, telle qu'elle a été définitivement sanctionnée par nos législateurs. Malheureusement, elle est entachée de multiples défauts qui en atténuent la valeur. Il en est deux qui nous semblent radicaux. Le premier, et le plus grave à notre avis, consiste dans le fait que la loi fait une brèche considérable aux droits des familles et des provinces. Elle constitue une étape nouvelle vers la centralisation. RELATIONS a déjà donné des précisions sur cet aspect important (août et septembre 1944).

Nous voudrions insister dans le présent article sur le second défaut, le « fameux taux décroissant », mesure de nature à rendre le Canada célèbre, le point de mire du monde entier! Depuis vingt-sept ans que les allocations familiales ont fait leur apparition, personne n'avait imaginé cette trouvaille de génie, le taux décroissant! Les législateurs et les économistes de tous les pays étaient d'accord, comme ils le sont encore aujourd'hui, pour affirmer que les premiers enfants dans chaque famille ont moins besoin d'être aidés, parce que les parents ont généralement les ressources suffisantes pour subvenir au moins en partie à leurs besoins. A partir du quatrième ou du cinquième enfant, les ressources des parents se révèlent tout à fait inadéquates dans presque tous les cas.

Il faut donc réserver les taux les plus hauts pour les derniers enfants et non pour les premiers. Cette mesure assure une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Les allocations familiales remplissent ainsi la fin pour laquelle elles ont été créées: aider efficacement les familles nombreuses. Le législateur canadien fait tout le contraire. Il adopte un système d'allocations familiales qui diminue l'assistance aux familles à mesure qu'elles en ont le plus besoin. Système qui n'est pas tant une aide aux familles nombreuses qu'une prime aux familles restreintes, comme on peut le voir par le tableau suivant que nous empruntons au *Bulletin des Ligues* (janvier 1945).

D'après le texte de la loi, le taux de l'allocation est décroissant à partir du cinquième enfant. En termes d'argent, cela signifie:

pour le 5 ^e enfant	jusqu'à 6 ans: \$4 au lieu de \$5
	de 6 à 10 » 5 » » » 6
	» 10 » 13 » 6 » » » 7
pour les 6 ^e et 7 ^e	» 13 » 16 » 7 » » » 8
	jusqu'à 6 » 3 » » » 5
	de 6 à 10 » 4 » » » 6
pour le 8 ^e et tous les suivants	» 10 » 13 » 5 » » » 7
	» 13 » 16 » 6 » » » 8
	jusqu'à 6 » 2 » » » 5
	de 6 à 10 » 3 » » » 6
	» 10 » 13 » 4 » » » 7
	» 13 » 16 » 5 » » » 8

A l'aide de ces données, voyons quelques cas pratiques:

James a un enfant de 15 ans: il reçoit \$8 par mois d'allocation pour son enfant.

Georges a quatre enfants de 10 à 15 ans: il reçoit \$30 par mois, \$7.50 par enfant.

Alfred en a cinq: son plus jeune a 9 ans: il reçoit \$35 par mois, \$7 par enfant.

Baptiste a dix enfants: son allocation est de \$49 par mois, \$4.90 par enfant.

Alors que son voisin Alfred reçoit \$35 par mois pour élever ses cinq enfants, Baptiste ne reçoit que \$14 de plus par mois, pour en élever dix.

Age	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 enfants
1 ^{er} 15 ans	}\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8	\$8
2 ^e 14 »			8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
3 ^e 12 »				7	7	7	7	7	7	7	7	7
4 ^e 11 »					7	7	7	7	7	7	7	7
Taux décroissant	\$1 5 ^e 9 »					5	5	5	5	5	5	5
	\$2 6 ^e 8 »						4	4	4	4	4	4
								4	4	4	4	4
	\$3 par mois 8 ^e 5 »								2	2	2	2
										2	2	2
											2	2
												2
	11 ^e 6 mois											
Total par mois		\$8	\$16	\$23	\$30	\$35	\$39	\$43	\$45	\$47	\$49	\$51
Moyenne par enfant par mois .		\$8	\$8	\$7.65	\$7.50	\$7	\$6.50	\$6.15	\$5.62	\$5.22	\$4.90	\$4.63

Ces chiffres sont éloquentes. Pour être vraiment favorisée, une famille doit se limiter à quatre enfants. Les familles vraiment nombreuses sont punies de leur fécondité. Et l'affirmation répétée à satiété que la présente loi accorde à tous les enfants du Canada l'égalité des chances pour la vie s'avère d'une inexactitude cynique, que les chefs de familles nombreuses trouveront bien amère, et n'avaleront pas facilement.

Mais quels arguments les auteurs de la loi apportent-ils pour justifier une mesure aussi déconcertante? Ces arguments se ramènent à deux, dont le premier a été invoqué par certains députés des provinces anglaises. Ceux-ci ont prétendu qu'un taux croissant ou même uniforme favoriserait injustement la province de Québec, et que les provinces anglaises s'opposeraient catégoriquement à payer pour les familles nombreuses du Québec.

Cette prétention est absolument injustifiée. Les statistiques officielles démontrent que la province de Québec fournit au trésor fédéral 34.5% de son revenu global, et ne compte que 33.1% des enfants susceptibles de bénéficier des allocations. Ce ne sont donc pas les provinces anglaises qui paieraient pour Québec; c'est plutôt Québec qui contribuerait à financer en partie les allocations aux familles restreintes des autres provinces.

D'ailleurs, cette raison invoquée par les parrains du taux décroissant n'est pas seulement injustifiable: elle porte à faux. En effet, ce n'est pas aux provinces, mais aux familles, que l'on accorde les allocations. C'est le même cas que pour les subsides fournis par le gouvernement fédéral aux producteurs de blé, de beurre, de fromage, de porcs, etc. Le montant d'argent versé de ce chef par Ottawa n'est pas du tout proportionné à la quote-part fournie par les provinces en impôts à la caisse fédérale. Les provinces de l'Ouest le savent bien. Pourtant, personne jusqu'ici ne s'est avisé d'y voir une injustice et de réclamer un taux décroissant dans ces allocations fournies pour venir en aide aux différents producteurs. On n'a donc aucune raison d'en imposer un aux allocations familiales, à moins que l'on ne considère le capital humain moins important que le capital porcin.

Un second argument par lequel on a essayé de justifier le taux décroissant, lors de la discussion du bill 161, invoque le fait que dans une famille nombreuse ce sont les premiers enfants qui, sous certains rapports, coûtent le plus cher. Les parents seraient obligés de faire pour eux des dépenses qui ne se renouvellent pas pour les suivants ou qui ne doivent se faire que sur une moindre échelle à l'égard des enfants suivants. C'est ainsi, par exemple, que les plus jeunes peuvent faire usage d'objets qui ont déjà servi à leurs aînés: habits, manuels de classe, dictionnaires, etc. D'un autre côté, l'on sait que le coût de la nourriture diminue par unité de personne à mesure que croît le nombre des commensaux.

Ce fait n'a pas dû échapper aux sociologues étrangers qui se sont occupés de la question des allocations familiales, ni aux gouvernants qui ont institué chez eux leur système d'allocations. Aucun d'eux, cependant, n'en a conclu à la légitimité du taux décroissant. C'est que la thèse mise de l'avant par le Gouvernement fédéral s'inspire d'une analyse simpliste et fort incomplète de la question. Ce qu'il faut considérer, ce n'est pas les dépenses nécessitées par les enfants, mais les ressources dont les parents disposent pour y faire face. S'il est vrai que les premiers enfants d'une famille coûtent moins cher sous un certain rapport, il ne s'ensuit pas que ce sont eux qui doivent être le plus aidés et à qui l'on doit appliquer le taux maximum d'allocations. Les parents, en effet, possèdent généralement des ressources suffisantes pour pourvoir en tout ou en partie aux besoins des deux ou trois premiers enfants. Voilà pourquoi, dans tous les régimes d'allocations institués jusqu'ici, ou bien on a omis le premier et parfois le second enfant, ou bien on a adopté un taux croissant.

Même si l'on devait envisager les dépenses occasionnées par les enfants, l'argument invoqué ne vaudrait pas plus. Il n'est pas du tout certain que les enfants, à partir du quatrième, coûtent moins cher à leurs parents que leurs aînés. Il est des déboursés nouveaux qui s'imposent à partir du quatrième ou du cinquième. Quand un couple fonde un foyer, il s'installe d'ordinaire dans un logis de quelques pièces qu'il garnit d'un ameublement suffisant à son usage et qui lui permet de recevoir, à l'occasion, des visiteurs. Lorsque naissent les premiers enfants, les parents ne sont pas généralement forcés de prendre un logis plus vaste ni de faire des dépenses spéciales pour augmenter leur ameublement. Il n'en est plus de même lorsque le nombre des enfants s'accroît. A partir du quatrième ou du cinquième enfant, il faut généralement plus d'espace, à moins de prétendre que les chefs de familles nombreuses doivent continuer à entasser leurs enfants, garçons et filles, dans des pièces étroites et malsaines, comme c'est trop souvent le cas dans nos villes modernes. Or, l'augmentation de dépenses que représente le loyer d'une pièce surnuméraire — \$5 à \$10 par mois — annule amplement les économies dont les partisans du taux décroissant ont fait tant d'état dans leurs discours, économies qui se traduisent en somme à quelques dollars chaque année par enfant. Il y a aussi la question de l'ameublement, de la vaisselle, de la batterie de cuisine qu'il faut amplifier. Il y a surtout la question de la mère dont aucun de nos orateurs-députés n'a parlé au cours de la discussion du bill. On conçoit qu'une jeune femme, si elle est en bonne santé, peut à elle seule avoir soin de trois ou quatre enfants, tout en s'acquittant des travaux de la cuisine et du ménage dans un logis de quelques pièces. Mais il n'en est pas de même lorsque le nombre des enfants s'accroît, et quand augmente le nombre des pièces à entretenir. La mère ne peut plus alors suffire

à la tâche; sans l'aide d'une cuisinière ou d'une bonne à tout faire, elle mettra en grave danger sa santé personnelle, aussi bien que la santé et même la vie des enfants à venir. Dans un régime moderne de sécurité sociale, la mère d'une famille nombreuse aura donc absolument besoin de l'aide d'une servante. C'est déjà une pièce de plus dont il faudra payer le loyer. Si l'on songe à la répugnance que manifestent les jeunes filles modernes à servir dans une famille où il y a beaucoup d'enfants, il faudra nécessairement offrir un salaire plantureux qui obérerait le budget familial et absorberait à lui seul une bonne partie du total annuel des allocations.

Les arguments invoqués pour justifier le taux décroissant sont d'une pauvreté déconcertante. Raisons de façade destinées à masquer le motif véritable que personne n'ose confesser publiquement. ? Il y a des gens qui craignent beaucoup pour le caractère britannique du Canada. Or, depuis quelques années, certains sociologues ne cessent de les avertir du danger qui les menace: le taux de natalité du groupe anglo-saxon du Canada est tombé au-dessous du minimum requis pour que la population anglo-saxonne maintienne son rang. Ces gens redoutent donc un taux d'allocations croissant ou uniforme capable de favoriser les éléments étrangers et d'accentuer l'avance de ces populations sur le groupe britannique.

Or, cette crainte est sans fondement. L'expérience de vingt-cinq ans de régime d'allocations familiales en grand nombre de pays montre que les allocations n'ont presque pas d'influence pour augmenter un taux de natalité déjà suffisamment élevé, comme l'est celui des Canadiens français et de certains autres groupes ethniques du Canada. Au contraire, elles aident puissamment à relever un taux infime ou à la baisse, comme

celui du groupe anglo-saxon. Il arrive donc que lorsque les adversaires tapageurs et fanatiques de toute allocation familiale, comme trop favorable aux groupes ethniques dont ils redoutent la prépondérance numérique, ont forcé le gouvernement par leurs pressions à choisir un taux qui est une prime aux familles restreintes, ils se sont privés eux-mêmes et leurs compatriotes anglo-saxons d'un bon moyen de relever leur propre taux de natalité, et de se défendre ainsi contre l'invasion tant redoutée du fief britannique au Canada!

L'adoption d'un taux décroissant pour les allocations familiales restera-t-elle donc inexplicable? Cette mesure a tout l'air de l'un de ces compromis, savamment cuisinés, destinés à donner les allocations familiales tout en ne les donnant pas, afin de satisfaire également et ceux qui en veulent et ceux qui n'en veulent pas, et de sauvegarder l'unité nationale. Mais, hélas! même cet objectif, on ne l'atteindra pas. En effet, en recevant chaque mois son chèque diminué, le père de famille nombreuse du Québec maugréera contre... les « Anglâs » qui ont imposé le taux décroissant, tandis que le père de famille nombreuse de l'Ontario ou de l'Ouest maugréera lui aussi contre les jingoes et le Québec qui viennent compliquer toutes les questions nationales. Cependant que l'adversaire de toute allocation, qui souvent n'en a pas besoin pour sa famille restreinte, pesterait contre tout le monde, coupable d'avoir arraché au gouvernement une mesure aventureuse et aussi peu britannique que possible.

Alors, comment expliquer ce mystère? Quelle raison a pu décider nos législateurs à adopter une forme d'allocations unique au monde qui, d'une part, ne donnera pas les résultats attendus, et, d'autre part, contient des dispositions inquiétantes au point de vue des droits primordiaux de la famille et des provinces...

PROGRÈS DU MONDE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

ROME ne s'est pas faite en un jour; le monde n'est pas terminé. L'humanité en marche a fait plus de progrès matériels en 60 ans qu'en 6,000, et elle n'a pas envie de s'asseoir. Les routiniers qui boudent ce qui ne s'est jamais fait; les sceptiques ignorants qui ont un petit sourire entendu devant les idées neuves, tous les partisans du *ne innovetur* en prendront leur parti: le monde évolue, on va encore voir du neuf. Grâce au travail des morts, les plus humbles vivants jouissent de commodités inconnues de Balthazar, de Crésus et de Charlemagne: l'électricité, les moteurs, les transports, la radio...

Sous Louis XIV, le sucre était un luxe rare, qu'on se procurait aux pharmacies. Impossible d'en acheter une livre à la fois! Le sac de cent livres n'existe même pas. Pas de thé, peu de café, de chocolat et de beurre. Un siècle plus tôt, une duchesse offrait à la reine l'extraordinaire cadeau d'un melon et d'un artichaut. Les petits pois et les pommes de terre n'arrivent qu'avec Louis XVI. Londres refuse d'acheter, même d'accepter gratis, le premier envoi de bananes: on

les laisse pourrir. On y déclare les patates nuisibles à la santé, et les tomates coupables d'immoralité! Les conserves datent de 1825, alors qu'on brevète la boîte de fer-blanc après dix années de risée: « N'est-ce pas une impossibilité de conserver des nourritures périssables? »

L'ancienne médecine saigne et purge avec furie, en vertu de l'axiome: *Plus on tire d'eau croupie d'un puits, plus il en revient de bonne*. En une seule année, on vide quarante-sept fois les veines de Louis XIII, et le malheureux homme avale en plus deux cent cinquante-neuf purgatifs! Pour un monarque réputé débile, il fait preuve d'une résistance inouïe. Le célèbre Guy Patin (1602-1672) se vantait d'avoir saigné soixante-quatre fois une victime du rhumatisme; et ce n'était qu'une préparation de traitement, une entrée en matière. Les vrais remèdes arrivent alors: un tas de saletés, de franchises malpropres, où l'on verrait aujourd'hui de sales tours. Jusqu'à trente médecins entourent le malade, parlent longtemps, surtout grec et latin, mais sans toucher le bobo: ce serait déchoir! On comprend le mot d'une femme d'esprit

qui leur fermait sa porte: « Je n'en ai que faire; quand je me trouve malade, je fais deux lieues à pied et je suis guéri! » Patin s'empare contre la théorie de la circulation du sang, énoncée par William Harvey; il prétend la théorie « paradoxale, inutile, fausse, impossible, absurde et nuisible ». Merci du peu!

Chose étonnante, le progrès marche toujours vent devant. Copernic et Galilée souffrirent pour leur astronomie. Qui donc devina la puissance de l'imprimerie, cette « armée de vingt-cinq soldats de plomb » qui mène le monde? Quand Watt invente sa machine à vapeur, des critiques rappellent qu'Archimède en a déjà inventé une pour rien, voilà vingt siècles. Coupables sont ceux qui grincent: « On a déjà essayé; ça a raté. » Les inventeurs se sont tous heurtés à la critique des *gens de poids*, qui étaient plutôt des cerveaux de bois. Des railleurs ont opéré contre McCormick et sa moissonneuse, contre Bell et son téléphone, contre cent autres génies. Le directeur du *Herald* de New-York frotta les oreilles au rédacteur coupable de louer la lampe électrique d'Edison: « Il est prouvé que cette sorte de lampe est contre les lois de la nature! »

Les rues s'éclairaient depuis 160 ans; Paris commença par des lampes à huile. Napoléon considère le gaz d'éclairage comme une folie; Walter Scott, comme une nouveauté pestilentielle; Byron, comme une manie qui passerait; et même l'inventeur sir Humphrey Davy, comme une absurdité: « Il serait aussi facile de se procurer un morceau de lune que de s'éclairer au gaz! »

En 1803, Fulton fait évoluer sur la Seine « un bateau d'une apparence bizarre, armé de deux roues posées sur un essieu comme pour un chariot. Derrière ces roues un grand poêle avec un long tuyau. Cette machine va contre le courant à la vitesse d'un piéton pressé ». De dix ans l'on ne parle plus du « chariot d'eau mû par le feu ». Napoléon, sollicité de pousser la trouvaille, expédie les clairvoyants: « Il y a dans toutes les capitales une foule d'hommes à projets offrant aux souverains de prétendues merveilles qui n'existent que dans leur imagination. Charlatans et imposteurs! Cet Américain est du nombre: ne m'en parlez plus! » D'où Lenotre conclut: « Le génie divinateur de Bonaparte était en congé ce jour-là... » En 1804, l'amirauté anglaise regarde les navires à vapeur comme un coup porté à sa suprématie navale! En 1816, elle juge le télégraphe absolument inutile.

En 1835, quand un chemin de fer veut passer sous la butte de Monceau, Paris éclate de rire: « Faire voyager des chrétiens sous terre, allons donc! Et qui se risquera à creuser cela? Impossible! » Deux ans après, le tunnel y est; alors on dit: « Ce n'est toujours pas moi qui irai là-dedans! » Les têtes fortes savent que la résistance de l'air empêchera le train d'avancer; que la fumée suffoquera les voyageurs; que le froid y causera fluxions, pleurésies et catarrhes... Pour rassurer les voyageurs, comme hier aux avions, la reine est du premier voyage: pas le roi Louis-Philippe, dont la vie est trop précieuse! Les princesses ne veulent pas abandonner leur mère, ce qui passe pour héroïque. Telles furent les premières femmes à monter dans la *voiture aérienne* qui passe sous terre. On se familiarisera vite, et les trop sages avalent leur déception.

M. Thiers lui-même se trompe lourdement sur l'avenir des chemins de fer. En 1838, il dit comme tout bon routinier: « Si les ouvriers viennent jamais à s'en servir, ce dont je doute, les paysans n'en feront aucun usage. » Il saura se ressaisir et faire voter 40 millions pour en construire, mais sans enthousiasme: il y voit plutôt « un joujou pour les Parisiens qui veulent aller prendre l'air ». Il les condamne par esprit d'économie, tout comme le marquis de Barthélemy pour les intérêts matériels des paysans. Montalembert hésite; il les subordonne à « tout ce qui fait la grandeur, la

vie morale d'une nation ». C'est un poète, Lamartine, qui prévoit le renouveau qui en résultera dans la vie des peuples.

Au Canada, il n'y eut pas uniquement les politiciens de Louis Fréchette à redouter les effrayantes locomotives qui ruineraient le pays en faisant courir, tarir et mourir les vaches: « Pas de vaches, pas de lait, pas d'enfants, pas de Canadiens! » La revue anglaise *London Truth* doute du Canadien-Pacifique: « S'il est jamais terminé, il traversera une contrée inhospitalière... La Colombie britannique n'aurait jamais dû être habitée; elle ne paiera jamais un sou d'intérêt sur l'argent sacrifié. Au Manitoba, ceux qui ne gèlent pas à mort sont parfois infirmes pour la vie des morsures du froid. L'Ontario est pauvre, écrasé de dettes; il passera aux États-Unis, et ce jour-là le Dominion n'existera plus. » D'autres prophéties: le C. P. ne paiera pas la graisse de ses roues; son coût épuiera les ressources de l'Empire; il ne chargera pas un seul cargo de blé pour l'Europe au bord de l'Atlantique... Sa construction vit des jours sombres, alors que la banqueroute menace, et qu'il réclame de nouveaux octrois d'un gouvernement douteux de l'issue finale. Mais il fut terminé, et ses directeurs récompensés de bénéfices, d'honneurs et d'une puissance qui exagère un peu dans la politique.

Le premier Américain à offrir ses plans de wagons d'acier à une fabrique de wagons de bois fut éconduit gentiment: on produisait ce qu'il y avait de mieux. Sans se décourager, il expose le projet à une autre compagnie, qui l'accepte, fabrique, met les wagons sur le marché et met en faillite l'altière usine qui ne sut rien voir, qui garda ses merveilleux wagons de bois et qui ferma ses portes. Westinghouse met trente ans à faire accepter son *air-brake*; même le vieux constructeur Vanderbilt le refuse, indigné: « Quoi? arrêter les trains avec de l'air? Merci, je ne fais pas d'affaire avec un fou! » Quand le frein opère ailleurs, Vanderbilt mande Westinghouse, qui lui rend sa monnaie: « Rien à faire! Je ne traite pas avec un fou! »

Un journal de 1863 de Towson (Maryland) méjuge le téléphone, lors de l'arrestation d'un New-Yorkais coupable

d'extorquer des fonds aux ignorants et aux superstitieux en leur exhibant un devis susceptible de porter la voix humaine à distance sur des fils métalliques, en sorte qu'un écouteur l'entende à l'autre bout. Il nomme cet instrument un *téléphone*, évidemment pour imiter le mot *télégraphe* et gagner la confiance de ceux qui en connaissent le succès, même sans rien y comprendre. Les gens instruits savent qu'il est impossible de transmettre la voix sur des fils, comme cela se peut pour les points, les traits et les signes du code Morse; et que, serait-ce possible, l'affaire n'aurait aucune valeur pratique. Félicitons les autorités d'avoir arrêté cet escroc; espérons qu'on le punira vite et ferme, pour servir d'exemple aux autres agioteurs sans conscience qui s'enrichissent aux dépens de leurs frères.

Quatorze ans plus tard, New-York jouit de cinq appareils téléphoniques, où l'on écoute et parle à la même embouchure, décorée de l'instruction: *Parlez avec la bouche; écoutez avec l'oreille; n'écoutez pas avec la bouche*. Pour appeler l'un des quatre autres abonnés, l'on gratte l'intérieur du cornet avec un bout de crayon. Après dix mois d'opération, les propriétaires des cinq appareils déclarent le téléphone sans aucune valeur commerciale, et sacrifient tout le bazar pour \$18,000. L'un des vendeurs, fier d'en être bien débarrassé, se moque de l'acquéreur: « Les fous ne sont pas encore tous morts! » Soixante ans après, New-York a 2,000,000 d'appareils, et l'univers en est rempli, avec ou sans fil — ce qui ne veut pas dire qu'on s'entende mieux.

Winton, le premier Américain à fabriquer une automobile, voulant intéresser un banquier à l'invention, reçoit une douche: « Qui prétendra faire aller une voiture sans cheval? Vous êtes fou de croire que cette folle mécanique, à quoi vous perdez votre temps, remplacera les chevaux! » Chauncey

Depew dissuada son neveu d'acheter pour \$5,000 d'actions de Ford. Buick, un catholique, est mort à l'hospice.

Pendant que Santos-Dumont sautille dans un cassant avion, de savants mathématiciens démontrent en formules techniques l'impossibilité de voler. Quelques timides hâsardent bien quelques objections, faisant observer que les formules peuvent pécher par quelque endroit, et démontrant que leur application même tendait à nier le vol des oiseaux... On ne les écoute pas. Pendant que l'Institut regimbe, l'homme plane, Blériot traverse la Manche et M. de Lesseps survole notre lac Saint-Louis en route vers Toronto. La Science n'est pas plus responsable des erreurs des savants que la religion des fautes de son monde.

En 1903, quand les frères Wright retournent de leurs premiers envois dans du plus lourd que l'air, leurs concitoyens ne les reçoivent pas avec fanfares et banquets: ils ne les croient pas. Les journaux se taisent. Une rumeur les dit-elle en pourparlers avec la France, Roosevelt I^{er} enquête sur l'invention: résultat nul. En mai 1908, par pur hasard un reporter voit la machine en l'air — et télégraphie l'histoire. Son directeur refuse le « canard », mais un autre envoie son meilleur homme, à charge d'exécuter les Wright s'ils blaguent. Quatre journalistes se cachent au bord d'un bois. Quand ils voient monter la machine avec deux hommes dedans, c'est le coup de foudre! Et encore, bien des journaux refusent la copie, « intéressante, mais inclassable: ni vérité, ni roman ». Quatre mois plus tard, une démonstration publique, bien annoncée mais peu accréditée — l'on n'y trouve pas mille personnes, en ce pays amateur de records — donnera la preuve convaincante, à la surprise générale. Même les journalistes pleurent d'admiration en accourant féliciter Orville Wright: « Un drame nouveau les a pris tout entiers. » Pourtant, l'imaginaire H. G. Wells n'admettait pas les possibilités de l'aviation pour les transports.

En 1913, l'éditeur Brisbane renvoya un chroniqueur théâtral qui croyait à l'avenir du cinéma.

Le timbre-poste n'a guère plus de cent ans. L'Anglais Hill, qui le proposa, vit sa brochure saisie comme subversive, ses camelots emprisonnés, et lui-même à demi écharpé comme traître à l'Empire! Jusqu'en 1838, le port des lettres était au compte du destinataire, qui parfois refusait de payer, et de recevoir la lettre. Le tarif postal était mesuré aux distances, donc cher et compliqué. Le professeur Hill imagine un petit papier gommé de deux sous, collé par l'expéditeur et marqué: *Port payé*. Le ministre auquel il montre son dessin, à l'effigie de la reine Victoria, le renvoie patriotiquement: « Ce serait la faillite de l'Empire! » Hill perd sa chaire de mathématiques; mais il soulève l'opinion, avec accompagnement de bagarres et d'arrestations. La jeune reine est curieuse de voir ce réformateur des Postes. Hill lui exalte d'abord le bien qui résultera d'une correspondance nourrie entre pays de l'Empire. Sortant alors un timbre qui exhibera partout la jolie figure, il s'entend répondre avec un royal sourire: « J'appuierai votre projet; mais ce petit portrait devrait être un peu plus flatté. » Le 6 mai 1840, on vend les timbres: le nombre des lettres double; il se décuple en vingt-cinq ans; les revenus aussi. A partir de 1841, la plupart des États adoptent le tarif unique; les collectionneurs suivent, et les Bourses du timbre, et encore autre chose: avant la Confédération, un ministre du Nouveau-Brunswick, en mal de célébrité, se donna la place de la reine sur le timbre; il en attrapa cinq ans de prison pour crime de lèse-majesté!... Quand reviendra-t-on aux lettres à deux sous?...

Faut-il ajouter que les préventions contre les choses nouvelles se répètent sur les hommes, nouveaux ou non? Et sur les politiques de progrès? John Adams prenait George Washington pour une *tête de bois*: « Personne ne s'en est

aperçu, car Washington parlait peu. » Un autre a traité Lincoln de *babouin de la Maison Blanche*. Woodrow Wilson prétend d'abord que Bryan n'a pas de cervelle; revenu de son erreur, il le nomme secrétaire d'État. Quand le Dr Livingston expliqua la glace à un chef de l'Afrique brûlante, il fit rire de lui, tout comme nos premiers missionnaires par les sauvages qui ne croyaient pas à l'écriture, à la prévision des éclipses, des comètes, etc.

En 1691, l'Angleterre taxe l'air et le soleil en taxant les maisons de six fenêtres ou plus — comme nos villages taxent la peinture et les embellissements. Le grand Burke soutient que « la France est finie en Europe », à la veille des conquêtes de Napoléon! Bismarck: « La Russie ne s'unira jamais à la France contre l'Allemagne. » L'amiral Nelson: « Ni Malte ni le Cap ne seront jamais d'importance pour la Grande-Bretagne. » Et lord Shaftesbury en 1848: « Rien ne peut sauver l'Empire britannique du naufrage. »

En 1620, Pierre Minuit achète des sauvages l'île de Manhattan en bois debout pour \$25. Un vrai marché! Or, ce ridicule \$25, placé à intérêt composé, aurait tant doublé et redoublé qu'il paierait le New-York actuel. Solide encouragement à l'épargne!... En 1642, quand Maisonneuve s'entête à fonder Ville-Marie, les prudents s'amuse de *la folle aventure*. Voltaire se réjouira de la cession de nos *quelques arpents de neige*, et le conventionnel Kersaint déclamera: « Nos possessions d'outre-mer ne sont qu'une surcharge qui nous coûte des trésors et ne nous rend rien... Si l'Angleterre prend nos colonies, elle sera forcée de les garder, et cette surcharge l'affaiblira. »

En 1803, Jefferson fait voter deux millions pour acheter de la France le port de la Nouvelle-Orléans. Talleyrand lui offre toute la Louisiane, qui s'étend alors des Rocheuses au Mississippi, de l'Alberta-Manitoba au golfe du Mexique, l'espace de treize États actuels. Sans autorisation du Congrès, l'ambassadeur prend sur lui de payer 15 millions, plus que tout le budget annuel. Il se fie au bon sens du peuple. Napoléon dépense tout à préparer la fameuse descente en Angleterre, le camp de Boulogne et le fiasco. Aujourd'hui, 18 millions d'âmes produisent annuellement dans ce Centre-Ouest trois millions de balles de coton, un milliard et demi de boisseaux de maïs et de blé, 400 millions de barils d'huile, du minerai pour \$840,000,000, du bétail pour 2 milliards et des produits manufacturés pour un milliard dans la seule ville de Saint-Louis. La France se ressaisit en 1830 dans la conquête d'Alger, dans l'organisation de l'Algérie qui faisait crier les sages; puis en s'adjoignant l'Indo-Chine et Madagascar malgré les jérémiades: le bel empire français ne pouvait que ruiner la France, qu'on dit peu colonisatrice...

En 1867, quand le secrétaire d'État américain Seward achète de la Russie l'immense Alaska pour \$7,200,000, on ne parle que de *la folie* de Seward: « Est-il raisonnable de jeter l'argent pour ces glaces éloignées? ... » Que penser de telles critiques? Les mines d'or, les pelleteries et les pêcheries ont tout payé mille fois; et voici que la guerre utilise comme tremplin les pointes avancées. Que ne donnera pas demain? La folie de Seward n'aura été qu'une belle prévoyance.

Dans le domaine des idées qui régissent la vie, divers courants partagent ceux qui pensent ou croient penser; qui lancent des idées justes ou propagent des faussetés; qui gobent tout ou n'acceptent rien; qui gobent le faux ou tiennent au bon sens. Les idées prennent du temps à faire leur chemin? Pas toujours; malheureusement ce sont les idées absurdes et les à-priori qui prennent le mieux.

L'homme est de glace aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges.

Plus une erreur est énorme, plus elle a chance de passer, non de durer. On explique ainsi la grandeur et la décadence

des systèmes baroques — intellectuels, artistiques, littéraires ou antireligieux — montés par la vogue, par le désir d'épater, d'enseigner ou d'avaloir de l'étrange, ainsi qu'on le constate chez nos ignorants de ruelles qui mordent aux propagandes protestantes, jéhovistes ou communistes. Parfois Dieu juge à propos d'intervenir par des épreuves — ou par des miracles.

Aux jours triomphants du positivisme français, de la critique allemande, du darwinisme anglais à descendance du singe, et de toutes les philosophies antireligieuses, la sainte Vierge apparaît à une petite illettrée de Lourdes, et multiplie sans vergogne les miracles déclarés *impossibles* par ces messieurs, qui préfèrent le matérialisme hérité des bêtes — et destiné à supprimer les guerres. Lourdes continue, et les guerres, et les bêtes; mais le scientisme est passé de mode, remplacé par le Russisme.

La lenteur à accepter les idées fécondes explique les objections anciennes aux Caisses populaires de M. Desjardins, aux laborieux débuts de l'U. C. C. et de l'Union Économique d'Habitations, à la justice des allocations familiales, et, même dans le domaine religieux, au chant de la foule à l'église, au clergé indigène dans les missions, à la communion des petits enfants, à l'organisation paroissiale des jeux. Il sera toujours difficile de mousser les initiatives utiles: la coopération si fraternellement chrétienne, l'embellissement des fermes pour l'amour du sol, le groupement des petites écoles pour plus d'efficacité, le chauffage à la houille blanche qu'on laisse perdre, la mécanisation du défrichement, le droit naturel du colon sur les réserves forestières, le rôle social de l'argent et du crédit, la réforme bancaire, la guérison du capitalisme obèse qu'on empire au nom de *time-honoured traditions*, alors qu'il s'est plutôt déshonoré en tyrannies monopoleuses; bref, les braves gens se renfrognent à l'idée d'essayer des pratiques ou des politiques nouvelles, garanties bienfaisantes. On mord au nuageux communisme — pur socialisme d'État — plutôt qu'au coopératisme et au corporatisme.

N'ayons pas peur des nouveautés, qui ne sont pas toujours des progrès, mais qui peuvent l'être, et qui devront servir au bien. Quand du nouveau surgit, l'on se demande ce qu'il donnera, et c'est naturel: on n'a jamais goûté de ce champignon. Est-ce un nouveau maître, il s'agit de le comprendre; un cheval, il faut le mettre à sa main; un habit neuf, il faut parfois des retouches. La tradition n'est pas une momie; on la garde vivante, on la rajeunit de progrès, comme on rafraîchit la peinture de la maison natale. La paix donnera du neuf, et il en faut. On parle avec emphase d'un *monde nouveau*: n'en ayons pas peur, apprivoisons-le, guidons-le vers son but d'éternité. La chute de l'Empire romain ne fut pas la fin du monde, mais d'un monde peu canalisable; une civilisation nouvelle s'ensuivit, la civilisation chrétienne, qui a maintenant besoin de réparations. La Révolution française marqua la fin des monarques de droit divin, devenus trop humains; la république vit rebondir le catholicisme en France, et aux missions lointaines. La prophétie se vérifiait; l'Église s'accommode de tous les régimes; le ciel et la terre passeront, l'œuvre de Dieu est éternelle.

Quels que soient les États politiques, la vie devra se faire plus sociale, ne plus souffrir les barbares absurdités d'hier, ne plus punir les semeurs de vie, la famille pauvre. La « démocratie imparfaite » qui nous a demandé de payer et de mourir pour elle devra se faire meilleure aux retours du front, aux jeunes qui poussent et qu'elle voudra trouver prêts à la défendre, si elle en vaut la peine. Qu'elle sache bien qu'ils ne mourront pas pour sauver les coffres-forts! Si donc une finance roublerde gouverne les gouvernants; si la banque mène l'État; si l'argent mène les hommes, se cache ou se produit au gré d'individus irresponsables ou de

groupes anonymes érigés en dictateurs de l'économie — et de la politique —; si l'inflation et la déflation peuvent étouffer le menu peuple ou les entreprises rivales; si des grèves malhonnêtes peuvent tuer l'honnête usine parce que des agitateurs étrangers sont envieux ou sadiques; si les trop riches provoquent les trop pauvres des taudis; si les lois favorisent l'égoïsme célibataire et frappent la maisonnée généreuse; si toutes les tolérances sont pour les immoralités et les intempérances de sales clubs, de grills, d'amusements louches et d'inutilités, au détriment des bons chevaux de travail qui tirent les charges et qu'on nourrit à la paille, notre démocratie se diplomera imparfaite, en butte à la critique, mère des révoltes, au détraquement des cerveaux, à la criminalité croissante, au dessèchement des cœurs et à l'abaissement de l'humanité.

Il faut du neuf, mais du nourrissant, du constructif. Avec la concentration des richesses et de l'industrie, des conditions nouvelles d'existence ont produit des misères nouvelles au beau milieu des surabondances. Avant 1789, la famine exaspéra la France, où l'on gardait « prisonnier le seigneur blé ». Hier ici, on a payé de bons millions pour empêcher Dieu d'en créer. On a brûlé le café, les fruits, le coton, le maïs, pendant que des millions de Canadiens criaient la faim, le froid et les guenilles. L'argent caché refusait de sortir pour nourrir les futurs soldats, les futurs nationaux; c'était du neuf, pas un progrès. Des calculateurs ont développé la science de la monnaie, une circulation à mesurer sur les besoins et sur les abondances. Vite, la dictature économique a ridiculisé le Crédit social, qui pouvait n'être pas au point, mais qui avait le mérite de vouloir distribuer les biens créés aux sous-alimentés, pour en faire des hommes. Le corporatisme veut unir patrons, ouvriers, professions libérales, pour les faire étudier, se parler, se comprendre et se défendre, pour le bien de chaque corps et de tous les corps de l'État. La coopération groupe les bonnes volontés pour l'étude et l'entraide fraternelle. L'école devra grouper les élèves pour qu'une institutrice n'en ait plus quarante en six ou sept négligées divisions: à quand le transport des enfants, pour une école mieux classée? Ça ne s'est jamais fait? Ça se fera; ça se fait ailleurs. Les autos serviront à l'étude comme au plaisir, ou bien l'on sacrifie les talents.

Le Pape endosse les réformes bienfaisantes, les nouveautés à installer pour un bonheur minimum; il dénonce la dictature financière, les chicanes industrielles, le gâchis des ressources naturelles, l'émiettement des faiblesses. On ignore le Pape; on crie à l'absurdité d'une plus humaine distribution de l'argent et des biens, comme on ridiculisait hier le téléphone et l'aviation. Notre refus est plus grave: on a pu vivre des mille ans sans machine; on ne peut vivre sans pain, sans foyer. Nos lenteurs sont provocantes: des agitateurs capitalisent la misère pour dynamiter un système indéfendable, que la police ne pourra toujours protéger. Qu'on ne parle plus du prêtre bénissant les coffres-forts! L'Église veut un ordre sans désordre. Elle admet le capitalisme tempéré, non fiévreux, mal acquis, dominateur, soufflé d'une insatiable hydropisie: mauvaise nouveauté que celle-là, empiètement à remettre à sa place, la troisième, après le service de Dieu et du prochain. La révolution est venue d'en haut, de cette avarice; la pacification viendra de la justice et de la charité. Ce sera du nouveau? — Non, ce sera du bon vieux chrétien retrouvé; nous aurons une politique et une économie à notre taille, non un pastiche des pays surpeuplés qui ne nous ressemblent pas. Le progrès de notre monde nous regarde; il ne sera pas un progrès nazi ou russe, fasciste ou antifasciste, mais notre progrès à nous, Canadiens de trois siècles; l'emploi des inventions, des talents et des biens pour le service de Dieu et d'une société mieux équilibrée que sur l'or jouisseur et la misère patiente.

LA CONFÉRENCE PANAMÉRICAINE DE CHAPULTEPEC

Joseph-H. LEDIT, S. J.

SUR UNE GRACIEUSE colline qui domine la majestueuse cité de Mexico, dont les verdoyantes avenues, les églises, les palais et les monuments resplendent à l'éclatant soleil, encadré d'une dense forêt dont les énormes *ahuehuetes* étaient déjà anciens quand Cortez arriva d'Espagne, se dresse, solitaire et magnifique, le château de Chapultepec.

De ces hauteurs, les rois Aztèques dominèrent leur capitale; ici ils livrèrent leur dernière bataille contre les conquérants espagnols. En 1847, un groupe de jeunes élèves de l'Académie militaire livra une bataille désespérée contre l'armée étatsunienne du général Scott. Ils périrent et gagnèrent le nom de *Los Niños Héroes*. Les enfants héros! Plus tard, l'empereur Maximilien rebâtit le château qui servit ensuite de résidence aux présidents du Mexique jusqu'en 1934. Depuis lors, il fut transformé en musée. Ici se réunit aujourd'hui la *Conférence interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix*.

Vingt pays américains y envoyèrent leurs délégations. Les voici, suivant l'ordre de précedence fixé par l'article 5 du Règlement de la Conférence: Colombie, Cuba, Panama, États-Unis, Uruguay, Guatemala, Brésil, Vénézuéla, Mexique, Nicaragua, Chili, Paraguay, Équateur, Honduras, Pérou, Costa-Rica, Haïti, République Dominicaine, Bolivie, El Salvador.

Les délégués haïtiens s'expriment en français, les brésiliens en portugais, les étatsuniens (qui parlèrent peu et furent modestes et discrets), en anglais, tous les autres en espagnol. L'égalité de traitement accordée à ces langues diverses impressionne favorablement le correspondant de RELATIONS, trop habitué, hélas, à moins de largeur d'esprit. Comme la plupart des délégués sont des gens cultivés qui comprennent plusieurs langues, les traducteurs n'interviennent guère dans les débats. Le portugais, d'ailleurs, ne présente aucune difficulté quand on sait l'espagnol; les Ibéro-Américains savent ou devinent tous un peu de français; ils ont fini par assimiler assez d'anglais. Les gestes des orateurs font le reste.

Les résolutions, projets, etc., qu'on discute ont été tirés au ronéo et mis à la disposition des délégués et des innombrables journalistes auxquels on accorde d'incroyables facilités. La Conférence publie un *Diario* (quotidien). J'ai devant moi le numéro 11 (5 mars 1945). Soixante-douze grandes colonnes de texte serré. Tout y est: ordre du jour, avis, textes à discuter, discours prononcés au cours des délibérations, mémorandums, adresses utiles, etc.

Les six commissions travaillent tantôt en secret, tantôt en public. Quand ils élaborent les textes, les délégués préfèrent ne pas être dérangés. Les délibérations se font en public, devant une nuée de journalistes. Mon numéro du *Diario* donne les noms des journalistes étrangers de A à R. Il y en a déjà cent quarante-neuf. Ajoutez les mexicains (*El Universal*, par exemple, maintient régulièrement dix correspondants à la Conférence), et vous comprendrez pourquoi, de temps à autre, les délégués aiment le recueillement d'une discussion privée. La surveillance policière, très vigilante, est infiniment discrète; vous pourrez tout à coup vous trouver nez à nez avec Stettinius, Padilla ou les autres étoiles sans qu'il vienne à l'esprit de qui que ce soit de vous demander ce que vous faites là; vous êtes un correspondant

accrédité; cela suffit. Cette atmosphère d'hospitalité franche et cordiale, de camaraderie démocratique fait la joie des journalistes qui étalent leur plaisir. Assis devant moi, le représentant de *Tass*, aussi solennel que peut l'être un journaliste conscient de sa grandeur, doit se demander où il est tombé! Il peut toujours, pour se distraire, regarder les tableaux qui tapissent les murs de la salle où délibère la *Troisième Commission*. Ce sont les anciens chroniqueurs mexicains, Sahagun, Motolinia, Pedro de Gante, etc., tous moines, aux habits religieux les plus variés, sauf la pieuse et brillante Sœur Jeanne dont le portrait, aux dimensions héroïques, s'élève au-dessus de la table présidentielle. Le passé monastique, le présent catholique du Mexique réapparaissent aux endroits les plus inattendus.

DÉCLARATIONS JURIDIQUES

Six grandes commissions se partagent le travail. La première, sur la collaboration militaire des pays représentés, fit peu de tapage; son action n'en aura été, sans doute, que plus efficace.

La seconde (organisation mondiale) étudia les modifications à proposer au plan de Dumbarton Oaks. On se souvient que la plupart des petits pays avaient lu avec inquiétude dans leurs journaux ce que les grands avaient décidé pour eux. Les délégations y ajoutèrent une multitude d'intéressantes corrections. Ainsi, le Mexique formula les additions suivantes: « Les buts de l'organisation mondiale sont: 1° de maintenir la paix et la sécurité internationales *sous un régime de droit, de justice et d'équité*... 3° arriver à la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux et *promouvoir le respect des droits humains, des libertés fondamentales*... » La Bolivie voulut que l'on déclarât explicitement la primauté de la *loi morale*. — La plupart des pays insistèrent sur une répartition plus équitable des sièges aux organismes supérieurs de l'organisation mondiale, etc., sur un respect plus clairement affirmé des petites nations. Les observations ibéro-américaines seront présentées à la Conférence mondiale qui s'ouvrira le 21 avril à San-Francisco et dont la Conférence de Chapultepec semble être surtout une préparation.

Deux documents d'importance particulière furent approuvés par la troisième commission (système américain). — Voici, d'abord, la *Déclaration de Chapultepec* sur l'assistance réciproque et la solidarité américaine, telle qu'elle fut approuvée dans la session du 3 mars 1945:

1. Tous les États souverains sont juridiquement égaux entre eux.
2. Tout État a droit au respect de sa personnalité et indépendance de la part des autres membres de la communauté internationale.
3. Toute agression d'un État contre l'intégrité ou l'inviolabilité territoriale ou contre la souveraineté ou indépendance politique d'un État américain sera considérée, en accord avec la partie III de ce document, comme un acte d'agression contre les autres États qui signent cette Déclaration. De toute manière, on considère comme acte d'agression l'invasion du territoire d'un État par les forces armées d'un autre État, traversant les frontières fixées par des traités ou délimitées en conformité avec les traités.
4. En cas d'agression, ou s'il y a raison de croire qu'un État quelconque prépare une agression contre l'intégrité ou inviolabilité territoriale, ou la souveraineté ou indépendance

politique d'un État américain, les États signataires de la présente Déclaration se concerteront sur les mesures à prendre.

5. Durant la guerre et jusqu'à la signature du traité dont il est question dans la partie II de ce document, les signataires reconnaissent que les menaces ou actes d'agression décrits dans les paragraphes 3 et 4 constituent un obstacle à l'effort militaire des Nations Unies, et exigent que l'on adopte, en accord avec les pouvoirs constitutionnels et extraordinaires de chaque État, les mesures qui seront jugées nécessaires, dont: le rappel des Chefs de Missions; la rupture des rapports diplomatiques; la rupture des rapports consulaires; l'arrêt du service postal, du télégraphe, du téléphone, de la radio; l'interruption des rapports économiques, commerciaux et financiers; l'emploi des forces militaires pour éviter ou repousser l'agression.

6. Les principes et les mesures déterminées dans cette Déclaration entreront immédiatement en vigueur dès qu'une agression ou menace d'agression, durant la guerre actuelle, fera obstacle à l'effort de guerre des Nations Unies pour arriver à la victoire; dans l'avenir, et afin que les principes et mesures ici déterminées s'adaptent aux normes constitutionnelles de chaque république, les Gouvernements respectifs prendront les mesures nécessaires pour parfaire cet instrument, afin qu'il demeure toujours en vigueur.

La partie II recommande qu'un traité formel consacre cet accord; la partie III propose que ce traité fasse partie des accords mondiaux qu'ils préparent.

Les États signataires constituent donc un bloc beaucoup plus étroitement uni que par le passé. On est allé jusqu'à dire que la doctrine Monroe avait été abandonnée pour l'ordre nouveau, créé à Mexico. Il fallait s'attendre, dans ces circonstances, que la presse britannique manquerait d'enthousiasme pour saluer la Déclaration de Chapultepec, et c'est précisément ce qui est arrivé, s'il faut en croire le *Manchester Guardian* et le *Times*: on est inquiet, à Londres.

Plus intéressants, encore, sont les dix-sept points connus sous le nom de « Déclaration de Mexico ».

Les États américains, par leurs délégués plénipotentiaires réunis en Conférence interaméricaine, déclarent que la communauté américaine considère les principes suivants comme devant régler les rapports entre les États qui la composent:

1. Le Droit international est norme de conduite pour tous les États.

2. Les États sont juridiquement égaux.

3. Chaque État est libre et souverain et aucun ne pourra intervenir dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre.

4. Le territoire des États américains est inviolable et immuable à moins d'accords ou autres procédés pacifiques.

5. Les États américains ne reconnaissent pas la validité de la conquête territoriale.

6. La mission des États américains est de conserver la paix et de maintenir les meilleurs rapports possibles avec tous les États.

7. Les conflits entre les États ne devront être résolus que par des moyens pacifiques.

8. La guerre d'agression est proscrite sous toutes ses formes.

9. L'agression contre un État américain constitue une agression contre tous les États américains.

10. Les États américains sont solidaires dans leurs aspirations et intérêts communs.

11. Les États américains réitérent leur fervente adhésion aux principes démocratiques qu'ils considèrent essentiels pour la paix de l'Amérique.

12. Le but de l'État est le bonheur de l'homme dans la société. Les intérêts de la communauté doivent s'harmoniser avec les droits de l'individu. L'Américain ne peut concevoir qu'on puisse vivre sans justice. Il ne peut concevoir la vie sans la liberté.

13. Parmi les droits de l'homme se trouve en premier lieu l'égalité d'opportunité pour jouir de tous les biens matériels et spirituels de la civilisation, par l'exercice licite de son activité, son industrie et son intelligence.

14. L'éducation et le bien-être matériel sont nécessaires au développement de la démocratie.

15. La collaboration économique est nécessaire à la prospérité commune des nations américaines. La misère de n'importe lequel de ses peuples, qu'elle provienne de la pauvreté, de la sous-alimentation ou du manque d'hygiène, affecte chacun d'entre eux et, en conséquence, tous ensemble.

16. Les États américains considèrent nécessaire la juste coordination de tous les intérêts pour créer une économie d'abondance, dans laquelle les richesses naturelles et le travail humain seront utilisés pour rehausser les conditions de vie de tous les peuples du continent.

17. La Communauté interaméricaine se met au service de l'idéal de coopération universelle.

Cette magnifique déclaration, dans laquelle sont énoncés tant de principes généreux, fut acceptée par acclamation. On a remarqué que toute allusion à la religion en a été exclue. On m'a assuré qu'une délégation — celle du Pérou — avait préparé, mais la proposition fut discrètement écartée, un paragraphe sur l'apport que devait faire la religion à la solidarité interaméricaine. Le délégué du Vénézuéla avait l'habitude de faire son signe de croix avant de prononcer un important discours. Sera-ce à cause des conditions qui prévalent au Mexique? (Il y a quelque temps un député avait prononcé le nom de Dieu à la Chambre et causé, par là, un émoi formidable. — Les conscripts mexicains sont privés d'aumôniers et de services religieux. — Les officiers et soldats mexicains ne peuvent entrer en uniforme dans une église sans s'exposer à de graves punitions.) En tout cas, pour de multiples raisons, on a maintenu Dieu et le christianisme dans la pénombre.

ARGENTINE ET CANADA

On a remarqué que l'Argentine et le Canada ne furent pas invités à la Conférence de Mexico. Le Canada parce qu'il ne pouvait, sans se désolidariser avec l'Empire britannique, accepter la plénitude des accords interaméricains; l'Argentine, pour diverses raisons, dont la principale est que son Gouvernement n'est pas reconnu par celui du Mexique qui, officiellement, envoya les invitations.

La question de l'Argentine a été vivement commentée. Dans son ensemble, la presse ibéro-américaine s'est montrée offensée de l'exclusion de cette république.

Le 23 février 1945, les journaux mexicains annoncèrent, sous forme de rumeur, que Stettinius, Vargas et Velloso (Brésil) auraient admis la participation argentine aux conditions suivantes:

1° Une déclaration de guerre immédiate contre l'Axe;

2° Congèlement des fonds de l'Axe;

3° Élimination de l'influence axiste dans la politique intérieure.

La première condition est, évidemment, la plus importante de toutes. Un pays américain doit-il être exclu d'une conférence où s'élabore le droit américain parce qu'il veut rester neutre? Cela laisserait entendre qu'un État qui veut avoir une politique étrangère distincte de celle des États-Unis sera automatiquement écarté d'une conférence où s'élaborent, non seulement les mesures pour hâter la victoire (si la Conférence interaméricaine ne s'était réunie que pour étudier la collaboration militaire des nations alliées, l'Argentine devait en être manifestement exclue), mais les principes de droit interaméricains. La gravité de ce raisonnement saute aux yeux. Il faudrait conclure que le lien créé entre les États-Unis et les autres signataires de la Déclaration de Mexico n'est pas très différent, au moins en ce qui a trait aux questions de politique extérieure, de celui qui rattache les Dominions de l'Empire à l'Angleterre. Et encore, le lien impérial est plus ténu, puisque l'État libre d'Irlande a pu

maintenir sa neutralité et l'on pourrait, croyons-nous, lui adresser la plupart des reproches qu'on fait à l'Argentine. Sans doute, le gouvernement argentin, à l'encontre du gouvernement irlandais, est une dictature non approuvée par des élections populaires, mais quelle république ibéro-américaine osera jeter la pierre à l'Argentine pour cette raison ?

Que faut-il penser, alors, de l'article troisième de la Déclaration de Mexico qui reconnaît à chaque État sa pleine souveraineté, qui interdit de s'immiscer dans la politique intérieure et extérieure des autres États ? Faudrait-il conclure à un désaccord entre la splendeur des principes et la brutale dureté de la réalité ?

De même, l'accord militaire vaut pour les vingt États américains, moins parce qu'ils sont américains que parce qu'ils ont signé une déclaration commune. En effet, le Canada, dont l'effort de guerre a été cependant colossal, n'y participe point : l'expérience de ce qui s'est passé en 1914-1917 et en 1939-1941, semble prouver que les États-Unis ne se considèrent pas liés par les guerres canadiennes. Donc, l'article 9 n'est pas rédigé de façon entièrement correcte ; il faudrait lire : « l'agression contre un État signataire de la Déclaration constitue une agression contre tous les États signataires », et non « l'agression contre un État américain constitue une agression contre tous les États américains ». Les vingt nations ne peuvent légiférer au sujet de nations souveraines qui n'ont pas été invitées à participer à leurs délibérations. Aussi, l'on doit conclure que vingt nations, qui représentent la plus grande partie, mais non la totalité de l'Amérique, viennent de lier leurs destinées pour la paix et la guerre. Ayons-nous assisté à la naissance démocratique d'un super-État, premier membre de cette démocratie universelle dont Pie XII salua l'aurore dans son discours de Noël ? L'organisme nouveau est-il plutôt le résultat de pressions exercées par un puissant État sur des voisins plus faibles que lui ? Ou peut-être y a-t-il un peu des deux ? L'histoire le dira. En tout cas, les formes extérieures de la liberté semblent avoir été pleinement respectées, et de cela, il faut donner crédit aux États-Unis qui ne manquaient pas, s'ils l'avaient voulu, des moyens d'agir plus directement.

ACCORDS ÉCONOMIQUES

La débâcle étatsunienne parut également dans le travail des quatrième et cinquième commissions sur les accords économiques. — Dans ce domaine, l'inquiétude des pays ibéro-américains était très vive ; il suffit de lire les gigantesques réclames publiées dans la presse locale par les Chambres de commerce, les industries, voire les unions ouvrières du Mexique, les premiers jours de la Conférence. Comment les faibles et hésitantes entreprises établies au sud du Rio Grande pourraient-elles résister à la formidable concurrence de l'industrie américaine ?

Le 26 février, la délégation des États-Unis proposa une charte économique pour l'Amérique Latine. Elle contenait de très beaux principes : amélioration des conditions d'existence ; liberté économique pour tous. Néanmoins, les pays ibéro-américains se sentirent menacés du fait que les États-Unis championnaient la suppression des barrières économiques, le transfert facile des capitaux d'un pays à l'autre. — Un des plus illustres écrivains mexicains, José Vasconcelos, se fit immédiatement le champion de la « Charte économique », mais les industriels réagirent dans un sens opposé avec une très grande vivacité ; ils craignaient une mainmise à peu près totale de l'économie étatsunienne sur celle de leurs pays. Aussi, la Conférence interaméricaine rejeta la proposition étatsunienne qui fut aussitôt retirée de bonne grâce. Le document fut renvoyé à la quatrième commission où il

fut enfin approuvé le 5 mars, avec de larges modifications, par toutes les délégations, sauf la Colombie et l'Uruguay.

A ce propos, la remarque suivante ne sera pas entièrement inutile. Les industriels ibéro-américains, les peuples ibéro-américains ont souvent reproché au gouvernement étatsunien d'exercer une pression indue en faveur des intérêts de leurs ressortissants. Cette critique mérite d'être attentivement étudiée. Dans les États-Unis, les grands trusts rencontrent, de la part des unions ouvrières, de la presse et du public en général, une opposition qui met un frein à leurs appétits ; ainsi se produit une sorte d'équilibre entre le capital et le travail, entre les producteurs et les consommateurs. — Il n'en est pas ainsi à l'étranger. Les gouvernements de petits pays peuvent avoir des faiblesses ; leurs membres ne seront pas toujours insensibles à la corruption ; la presse et la radio peuvent se laisser acheter, soit directement, soit indirectement par des annonces fortement payées ; le capital étatsunien, laissé entièrement à lui-même, risque alors de ne plus voir que ses intérêts particuliers et immédiats et peut gravement exploiter une population laissée sans défense par ceux qui ont la responsabilité de la protéger. D'autre part, le public américain n'a aucun intérêt à suivre ce que font ses capitalistes à l'étranger ; ces derniers, par conséquent, peuvent aisément monopoliser, ou peu s'en faut, l'attention de leurs ambassades. Dans les pays ibéro-américains, on conclura rapidement et furieusement que le gouvernement étatsunien et le capitalisme étatsunien ne font qu'un seul facteur d'oppression économique, et l'on méconnaîtra la générosité de la démocratie américaine.

Il y a là un grave écueil qu'on ne peut éviter que par une double action simultanée. Il faudrait qu'à Washington et dans les ambassades étatsuniennes l'on surveille attentivement le mouvement économique en Amérique latine et que, même au risque de pertes immédiates qui seraient d'ailleurs éventuellement compensées, l'on n'autorise pas de mesures qui seraient trop dures pour les pays qui les subiraient. D'autre part, les nations ibéro-américaines devraient consacrer l'attention la plus vigilante à ne jamais laisser entrer dans leurs gouvernements des hommes accessibles à la corruption. Il est de suprême importance, si l'on veut que les rapports internationaux se développent dans la justice, que l'on n'ait affaire qu'à des hommes absolument intègres. Ils seront naturellement plus intransigeants que des individus qu'on peut acheter ou intimider. Cette fermeté de bon aloi, exercée de part et d'autre par des hommes désintéressés et désireux de promouvoir, non seulement les intérêts de leurs pays respectifs, mais ceux de la justice universelle, aboutira, croyons-nous, à une coopération et une collaboration plus durables que des manœuvres opportunistes.

Cette conclusion n'est qu'une application des principes énoncés par Pie XII dans son discours de Noël. Pour être vraie, et belle, et noble, la démocratie doit se baser sur la justice et la vérité. C'est pourquoi nous avons été vivement frappés de voir ces généreux principes si fortement affirmés dans la double Déclaration de Mexico et de Chapultepec.

Mexico, 10 mars 1945.

Joseph LEDIT.

P.-S. — Depuis cette date, combien de choses se sont passées ! Le Président Roosevelt, vaillant champion des grandes idées de liberté et de justice, est descendu dans la tombe en laissant un vide immense. La République Argentine a déclaré la guerre à l'Allemagne et au Japon, et fait son entrée dans le système panaméricain. La victoire, en Europe, s'approche à grands pas et tous les yeux se tournent vers San-Francisco, que Chapultepec avait la mission de préparer. Plus que jamais, les chefs des nations doivent se sentir soutenus par les prières du monde chrétien.

NOTRE GRAND FRIDOLIN

Roger DUHAMEL

LE DÉBAT s'est souvent élevé dans notre Landerneau littéraire de savoir si nos écrivains devaient incliner vers le régionalisme ou l'universalisme, s'ils devaient viser à écrire des ouvrages s'inspirant de notre terroir ou s'il était au contraire préférable pour eux de s'adonner à des œuvres d'un intérêt humain universel. La question n'est pas de celles qui se règlent par un oui ou par un non; elle exige beaucoup de nuances et beaucoup de souplesse. Car, à exagérer dans un sens ou dans l'autre, on court le risque de fausser l'état d'esprit de nos lecteurs et de condamner nos lettres à une honnête médiocrité.

Dans le domaine du théâtre, n'est-il pas juste de reconnaître que l'étonnant Gratien Gélinas a trouvé la formule du salut et qu'il l'a illustrée par de multiples exemples? Sa psychologie, son observation impitoyable, son comique fait de tendresse et de cruauté, son goût de la blague, tout cela est universel. Et pourtant, qu'y a-t-il de plus typiquement canadien-français que ces revues annuelles absolument intraduisibles et dont seuls les Canadiens français peuvent saisir toutes les implications, toutes les intentions discrètement dissimulées? La réponse est donc très simple: en partant des éléments dont nous disposons, de ce qui nous appartient en propre, il est possible d'accéder au plan rigoureusement humain, une fois dépassées les bornes toujours étroites du régionalisme. Mais il y faut beaucoup de talent...

C'est le privilège de Gratien Gélinas d'avoir été le favori des dieux. Il a reçu à sa naissance une foule de dons dont il a su tirer le plus heureux parti; l'utilisation de ses ressources n'est pas donnée à tout le monde, on s'en rend compte tous les jours. Fridolin, lui, s'est servi avec une admirable discipline de son capital, il l'a fait fructifier comme le bon serviteur de l'Évangile. Nous n'avons qu'à nous en réjouir.

Je ne connais pas la vie intime de cet extraordinaire acteur. A-t-il beaucoup souffert? J'inclinerais à penser que oui. On n'atteint pas une telle profondeur dans l'étude du cœur humain, dans ses ressorts les plus secrets, sans avoir soi-même souffert de la rudesse et de la brutalité du monde. L'enfant Gélinas a dû souvent s'échapper dans ses rêves de la médiocrité ambiante, il a dû alors chercher dans l'art une évasion, une raison de vivre et d'espérer.

Fridolin a présenté cette année, devant un public toujours plus nombreux et enthousiaste, sa huitième revue, incontestablement la meilleure, la mieux équilibrée, la mieux composée, tant au point de vue texte qu'au point de vue animation scénique. Or, chacun de ses spectacles ressemble aux précédents par au moins un aspect. Vous voyez toujours la douleur contenue d'un adolescent qui se rend bien compte qu'il habite une planète où l'action n'est pas, hélas, la sœur du rêve. Cette impossible adéquation lui est un fardeau. Il a toujours le cœur gonflé d'espoirs infinis, il agence ses démarches pour parvenir à ses fins; un instant, tout lui sourit ou plus exactement son imagination fertile trouve aliment à son optimisme, et puis, crac! voilà que tout s'effondre, tout est à recommencer. Et le pauvre enfant lance quelques mots de gavroche pour se remonter lui-même, il prend le monde (c'est-à-dire le public) à témoin de ses déconvenues et cette confidence lui est déjà un réconfort, un début de consolation.

C'est tout à fait le tempérament de Charlie Chaplin. Ses films font partie du bagage artistique de notre génération. A l'époque du muet surtout, on pouvait partager ses

malheurs, s'apitoyer sur son sort, et, comme lui, rêver, rêver toujours, que les hommes ne sont pas nécessairement méchants et bêtes. Ah! douces illusions! Qui ne se rappelle avoir pleuré en voyant Charlot, pauvre gueux ridicule et dévoré d'amour, le plus humain de tous les cœurs humains, offrir timidement à une jolie jeune fille un peu irréaliste, comme toutes les créatures qui peuplent l'imagination des malheureux, un maigre bouquet de violettes. Et tandis qu'il espère enfin toucher son âme insensible, elle dédaigne cette offrande trop modeste et elle part au bras d'un beau gars qui n'a pas les galoches incroyables, la canne et le melon de Charlot. C'est la vie, et elle est mal faite, et elle le sera toujours pour les cœurs trop sensibles, qui n'ont pas su se barder contre ses coups.

Rapprocher les noms de Chaplin et de Gélinas n'est pas une exagération simplement laudative. Les deux artistes ont beaucoup en commun et notre Fridolin n'est pas inférieur à son grand émule. Il possède la même densité de style, la même aptitude à recourir aux moyens les plus directs, les mêmes antennes pour capter l'état d'émotivité des foules. Un véritable artiste ne s'adresse pas à un public d'élite, il est compris ou deviné des petites gens comme des intellectuels, il trouve chez tous une résonance. Au Monument National où pendant des semaines Fridolin se fait acclamer, les classes sociales sont abolies. Tous les spectateurs prennent plaisir aux mêmes plaisanteries, ils rigolent devant les mêmes facéties. Ainsi Molière, qui a écrit la plupart de ses pièces pour Louis XIV et qui fera rire les publics à travers le monde tant qu'il y aura des interprètes pour lui rendre justice.

C'est la première fois qu'un Canadien s'impose, dans le domaine du théâtre, à l'extérieur de nos frontières. Un périodique américain à fort tirage comme *Time* consacre à Fridolin une note assez élaborée où l'on reconnaît ses mérites sans réserve. Un groupe de journalistes français de passage à Montréal ne tarit pas d'éloges devant la prodigieuse invention dont témoigne une revue comme *Fridolinons*. A quoi tient donc un succès aussi généralement reconnu?

A plusieurs causes sans doute, mais aucune n'est plus importante que la personnalité même de Gratien Gélinas. Il est à la fois auteur, acteur, directeur, régisseur, metteur en scène; tout relève de lui et il ne boude pas la besogne. Il faut avoir assisté à une de ses innombrables répétitions pour savoir jusqu'où il pousse le scrupule, le souci exigeant de la perfection. Il ne laisse rien au hasard, il vise à obtenir, des moyens employés, le maximum d'effet. Et il devine d'une façon étonnante les moindres réactions de son public. Il sait, de science sûre, comment aborder telle ou telle question, pour en retirer l'effet comique le plus saisissant. Il ne se fie pas à la verve ou au don d'improvisation de ses collaborateurs, dont quelques-uns sont des acteurs au reste excellents. Son spectacle est réglé avec autant de minutie qu'un ballet.

Comme acteur, Gélinas est remarquable et pourrait l'être dans n'importe quel rôle de composition. Il se connaît parfaitement et spéculé, pour une bonne part, sur son physique. Il est aussi d'une incroyable versatilité; au cours d'une même soirée, il peut être tour à tour, et chaque fois avec autant de vérité, le petit gars des rues inoubliable qui revient chaque saison, un conscrit, un notaire et l'employé un peu bête d'un entrepreneur de funérailles. Dans chaque composition, la voix, la mimique, l'attitude, tout change complètement.

C'est toujours un autre homme que nous avons devant nous, tout entier au personnage qu'il est pour quelques instants.

On a beaucoup discuté de l'inspiration politique de plusieurs de ses tableaux. Comme comédien, comme revuiste, Fridolin doit être avant tout un lucide observateur de notre scène politique, il doit rechercher dans les situations variables et multiples de la vie publique des éléments de comique. Sans doute n'est-il pas malaisé de deviner où vont ses préférences. C'est à cet égard qu'on lui a reproché d'être nationaliste. Sans le lui avoir jamais demandé, je suis convaincu qu'il l'est. Mais ce serait une singulière illusion que de s'imaginer qu'il traite avec faveur les champions des idées que nous lui prêtons. Qui a jamais été aussi dur que lui contre les nationalistes, pour montrer les faiblesses ou les contradictions de leurs attitudes, pour les fustiger au besoin? Bien au-dessus de la politique, Fridolin est un artiste, et cela lui suffit et nous suffit amplement. Nous ne lui demandons pas un manifeste électoral, nous attendons de lui une revue de grande classe. Et inlassablement, chaque année, il nous l'apporte, fruit d'un travail patient et obstiné dont peu de gens ont peut-être une idée exacte.

Enfin, ce serait le méconnaître et le rabaisser que de ne voir en lui qu'un amuseur. C'est un satiriste de belle qualité et, à certains égards, un moraliste. Une morale qui n'a rien de compliqué ni d'austère, mais qui refuse la médiocrité où tant de gens se complaisent. Rappelez-vous sa prière à Dieu dans la revue de 1945. A-t-on jamais plus discrètement souligné quelques-unes de nos tares collectives? Gratien Gélinas est un bel exemplaire de Canadien français conscient, pour qui n'ont aucun sens les mots qui ne sont pas porteurs d'idées ou d'actes.

Où va-t-il, notre Fridolin? Pourra-t-il toujours se contenter d'être le plus doué de nos revuistes? Je sais qu'il aspire à autre chose, qu'il entrevoit le jour où il pourra accéder au théâtre véritable. Il se forge actuellement un merveilleux instrument. Il saura s'en servir. Dans chacune de ses revues, nous trouvons des éléments de solides drames, des éléments qui ne seront pas perdus. Gratien Gélinas est un jeune homme. Comme le Fridolin qu'il a créé et qui lui survivra, il rêve intensément. Et de ces rêves peut sortir la grande œuvre que nous attendons de lui. Nous avons confiance.

LIVRES RÉCENTS

ÉDUCATION

Esdras MINVILLE: *L'Homme d'affaires*. — Montréal, Éditions Fides, 1944. 184 pp., 19,5 cm.

« NOMBRE de jeunes gens s'orientent vers les affaires sans même soupçonner de quoi il s'agit », écrit l'A., qui l'enseigne au long, au large et en profondeur. Excellent ouvrage sur le champ d'activité, les fonctions de direction et d'aide, les aptitudes et la formation des nôtres. D'abord, savoir s'orienter selon ses talents vers tel ou tel genre, car les affaires sont bien variées, les dons aussi: antennes et aptitudes à l'action. L'enseignement et l'apprentissage complètent les goûts et la personnalité. L'on demeure frappé de tout ce qu'il faut savoir et être pour atteindre au grand succès. Nous avons besoin de chefs en affaires: « Le talent ne manque pas chez nous; ce sont les moyens de se manifester qui lui ont manqué. » Les hautes écoles invitent nos mieux doués: qu'on n'ait donc plus à regretter que « moins de 20% des diplômés soient issus du monde des affaires »... M. Minville n'écrit pas pour écrire: il pense clair, il veut le progrès, il mérite qu'on le lise et qu'on le suive.

Alexandre DUGRÉ.

HISTOIRE

Guy FRÉGAULT: *Iberville le conquérant*. — Montréal, Éditions Pascal, 1944. 418 pp., 21 cm.

IBERVILLE LE CONQUÉRANT, premier ouvrage d'un jeune historien de grande promesse, M. Guy Frégault, est une œuvre qui ferait bonne figure à côté du *Jean Talon* et du *Marquis de Montcalm* de M. Thomas Chapais. C'est dire immédiatement que nous avons là une monographie remarquable, une des œuvres historiques les plus solides produites en ces dernières années, quelque chose de vraiment réussi, de définitif. L'auteur a eu recours à une bibliographie considérable, détaillée en dix-sept pages, au début de son imposant volume. Son travail de recherches lui a permis de mettre bien des choses au point sur son héros et de corriger de multiples erreurs de ses devanciers.

En racontant la vie d'Iberville, M. Frégault sait mettre en lumière les grandes lignes de sa carrière et « le sens politique exceptionnel de cet homme de guerre ». L'ennemi est à la frontière du Nord, à la baie d'Hudson, d'où il tire de grandes richesses du troc des fourrures; il est aussi à Terre-Neuve, dont il prétend exploiter seul les pêcheries et d'où il menace l'entrée du Saint-Laurent; il s'est encore infiltré jusqu'à Pemaquid, sur les terres des Abénakis, péril sur la frontière de l'Acadie. Iber-

ville, avec ses merveilleux Canadiens, frappe successivement aux trois endroits et, en des victoires fulgurantes, brise pour un temps la rivalité anglaise. La métropole l'envoie ensuite continuer l'œuvre amorcée par Cavelier de la Salle au Mississippi. Avec un rare bonheur, il découvre les bouches du grand fleuve, fonde la Louisiane et inaugure une sage politique indienne. Son but est d'attirer les sauvages dans l'orbite de la France et d'en faire des alliés contre les Anglais des colonies américaines. Ceux-ci s'infiltrèrent déjà à travers les Apalaches et pourront devenir un danger pour l'immense bassin français du Mississippi. Iberville, dans sa clairvoyance, a résolu d'attaquer et d'affaiblir l'ennemi d'au delà des monts. La cour de France approuve enfin ses projets et, elle qui d'ordinaire lui mesure avec mesquinerie les hommes, les navires, les ressources, lui confie cette fois une véritable flotte. Iberville commence par jeter la terreur dans les Antilles et y fait un ample butin. Il allait porter un grand coup contre Charleston, quand il meurt à la Havane, où il est enterré le 9 juillet 1706.

Notre jeune auteur, qui n'a pas encore atteint la trentaine, manifeste des qualités exceptionnelles d'historien. Style sobre et objectif, documentation sûre, des faits bien contrôlés, pas d'invention, absence d'éloquence ou de déclamation. Comme le talent de l'auteur ne peut que gagner avec les années et qu'il paraît bourreau de travail, il dotera sans doute notre bibliothèque historique de nombreux et merveilleux ouvrages. A part l'histoire générale qu'il vient d'aborder avec succès dans *la Civilisation de la Nouvelle-France*, d'autres monographies des fondateurs de l'Empire français d'Amérique, un Champlain, un Maisonneuve, un Frontenac, pourraient exercer son vif esprit de recherches et tenter sa plume.

L'Immaculée-Conception.

Paul FONTAINE.

LITTÉRATURE

Francis CARCO: *A la gloire de Verlaine*. — Paris, Nouvelle Revue Critique, 1939. Montréal, Éditions Variétés. 240 pp., 20,5 cm.

CETTE VIE ROMANCÉE déroutera ceux qui abordent Verlaine. Sans ordre chronologique, elle s'attache aux épisodes de sa vie sentimentale et passionnelle auxquelles furent liés sa mère, Rimbaud, Létinois, son épouse et tant d'autres. Elle en propose une explication. Ces pages sont vivantes, directes.

Mais sont-elles vraiment « à la gloire de Verlaine »? « Le véritable Verlaine, écrit l'auteur (p. 59), c'est dans ses vers

qu'il apparaît, et non dans sa lamentable odyssée, parmi l'ordure où il se vautre, l'affreuse misère où il patauge. »

Pourquoi, dès lors, braquer le regard sur cette lamentable odyssée et négliger le poète? Comment conclure, surtout, que « Verlaine n'a été si grand qu'en raison des malheurs qu'il avait provoqués et qu'il a supportés humblement jusqu'au bout » (p. 235); qu'il a (glorieusement) gâché sa vie pour la poésie; enfin, que sa faiblesse extrême fut excusable comme elle le serait chez tout autre, disgracié à ce point (p. 236)?

Cette morale complaisante et inconsistante est le vice de l'ouvrage; elle risque d'énervier le sens moral. Elle méconnaît ce qui fut la vraie gloire de Verlaine en sa vie, sa foi en l'au-delà toujours subsistante, l'effort en la prison de Mons pour s'arracher au borborygme et d'où jaillit *Sagesse*; effort, dont il garda jusqu'à la fin la bienfaisante nostalgie.

L'ouvrage, par son contenu et sa manière, ne convient qu'aux esprits mûrs et fermes.

Sault-au-Récollet.

Georges ROBITAILLE.

Guy SYLVESTRE: *Sondages*. — Montréal, Éditions Beauchemin, 1945. 159 pp., 19.5 cm.

CES DOUZE ÉTUDES ne sont pas groupées au hasard: elles constituent un livre. Un beau livre où l'auteur se révèle l'enfant gâté d'une vénérable et généreuse philosophie, des meilleurs auteurs, et du talent. Les doctrines et les écrivains qu'il vous présente, il les aime. Et ce qui est plus remarquable, c'est qu'il les aime pour leurs qualités essentielles, qu'il discerne avec une sûreté d'intuition infaillible. Les principes justes, les valeurs réelles et profondes lui sont chose familière. On voudra pouvoir mettre à son école tel critique du jour! S'il vous parle de Ghéon, on peut être sûr que le *moteur*, dans Ghéon, ne lui échappera pas; s'il vous parle de l'intransigeance intime de Lawrence, soyez certain qu'il n'éludera pas l'embarras qu'elle cause à nos compromis quotidiens en s'écriant pour s'absoudre: « Mais qu'est-ce que le vrai? Qu'est-ce que la vérité? » Bref, *Sondages* est l'ouvrage d'un critique sans œillères, ouvert, généreux et franc. Les plus sévères, pour toutes ces qualités, devront pardonner à l'auteur sa facilité d'enfant gâté qui fait qu'il lui échappe des choses comme celle-ci: « Puisque l'art est une *qualité* de l'âme humaine, etc. » Mais qu'ils lui pardonnent sans le lui dire! Pour que soient plus parfaites encore les œuvres que nous attendons bientôt.

Sondages est un livre à faire connaître dans nos écoles et collèges.

Jacques TREMBLAY.

André ROUSSEAU: *Le Monde classique*. — Paris, Albin Michel, 1941; Montréal, Éditions Variétés, 1943. 254 pp., 19 cm.

GOÛTER À LA FOIS Boileau, Lamartine et Rimbaud et les appeler tous trois classiques, voilà le propre d'une intelligence accueillante. Ajoutons même que le plus grand nombre des personnages de ce monde classique sont des romantiques. Tout ici est clarté, justesse, pénétration. Le maître et Brunetière datent. On ne peut s'imaginer que Rousseau (et aussi Thibaudet, plus érudit et moins philosophe, qu'il rejoint) puissent dater. Tant de finesse et d'objectivité assurent aux jugements de Rousseau une actualité toujours nouvelle.

Chacun des chapitres a pour point de départ un fait minime, en général la publication d'un ouvrage, la célébration d'un anniversaire littéraire. Mais le ton s'élargit tout de suite et passe à l'universel. Voilà de la grande critique, de celle qu'il faut conseiller aux élèves.

René GIRARD.

Guy SYLVESTRE: *Poètes catholiques de la France contemporaine*. — Montréal, Éditions Fides, 1944, 122 pp., 21.5 cm.

CE QUI SAUVERA ce bref livre de l'ire du critique, c'est, ainsi que le confesse l'A., que « son but est très humble ». Sympathique introduction à l'œuvre de quelques écrivains. Verlaine, Claudel, Péguy, Jammes, Viéle-Griffin, Ghéon, Raissa Maritain et Marie Noël sont présentés. On ne peut pas dire: étudiés. La part des citations est vraiment très généreuse. Le style manque un peu de simplicité, et l'ensemble paraît improvisé.

René GIRARD.

SOCIAL BULLETIN

Pour renseigner nos concitoyens de langue anglaise sur les problèmes et la mentalité des Canadiens français, l'Ecole Sociale Populaire publie une collection de tracts. Voici les numéros déjà parus. Ce serait un bon apostolat que de les répandre dans les milieux où ils pourraient produire des fruits.

1. *L'Ecole Sociale Populaire*, par J.-H. Ledit, S. J. 2 pages. 2 sous l'exemplaire; 10 pour 15 sous; \$1.00 le cent.
2. *Introduction to the study of the New Guild System*, par le sénateur L.-M. Gouin. 3 pages. Même prix.
3. « *Life* » went for French Canada but failed to get the picture, par P. H. Conway, O. P. 3 pages. Même prix.
4. *Our Communist Revolutionaries are not Russian*, par Watson Kirkconnell. 2 pages. Même prix.
5. *Government in industry*, par Wilfrid Parsons. 8 pages. Même prix.
6. *For a better Order*. Déclaration des Semaines sociales du Canada. 4 pages. Même prix.
7. *Economic Democracy through « V-Groups »*, par James McShane. 12 pages. 5 sous l'exemplaire; 50 sous la douzaine; \$4.00 le cent.
8. *A letter to Mr. Leacock*, par A. Dugré, S. J. 4 pages. 3 sous l'exemplaire; 10 pour 25 sous; \$2.00 le cent.
9. *Flourishing on Martyrdom*. Senator T. D. Bouchard in the role of Lord Haw-Haw, par Henry Somerville. 4 pages. 2 sous l'exemplaire; 10 pour 15 sous; \$1.00 le cent.
10. *War effort exceeds Canada's Capacity is Quebec argument (Relations)*, traduction de Jack Gould du *New York Times*. 4 pages. Même prix.
11. *The Betrayal of Poland*, par W. H. Chamberlin. 4 pages. 3 sous l'exemplaire; 10 pour 25 sous; \$2.00 le cent.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Nous servons à Montréal plus de 25,000 familles, nous serions heureux de vous servir, vous aussi.



LE LAIT EST UN ALIMENT COMPLET

JEAN-LOUIS PHOENIX, O.D.

Optométriste-Opticien diplômé de l'Université

Successeur de SIMON CREVIER

- Examen de la vue
- Traitements musculaires

Salon d'optique chez

o.st Jean LIMIÉE

AM. 2121

1215 est, Ste-Catherine
Près de la rue Montcalm

Un seul magasin au même endroit depuis 69 ans



**MAGASIN A
RAYONS :**

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau
Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

En trois mots

¶ « Plus de propriétaires, tous propriétaires! » Tel est le mot d'ordre lancé par le cardinal-archevêque de Paris, S. Ém. le cardinal Suhard.

¶ En U. R. S. S., on a interdit la fréquentation des cinémas et des théâtres aux enfants non accompagnés, en dessous d'un certain âge. Nouvel indice, après les législations contre le divorce et en faveur de la famille, que la Russie révolutionnaire retrouve progressivement la voie du bon sens.

¶ La cathédrale de Cologne a été touchée six fois par les bombes. Presque tous les édifices qui l'entourent sont en ruines, mais la cathédrale elle-même n'a subi aucun dommage sérieux, sauf qu'un obus a troué la toiture. Les magnifiques flèches sont intactes.

¶ Les plaies de broussailles qui déparent les abords de Montréal et de Québec donnent aux étrangers une piètre idée de notre goût. L'occasion est belle, au printemps, de substituer à ces laideurs de joyeux carrés de légumes, de fleurs et de verdure.

¶ La chose est notoire: les fonds de cours exposés à la vue, le long des voies ferrées, sont mieux entretenus à Toronto qu'à Montréal. Un peu de peinture, un rond de fleurs, quelques plantes grimpantes, et l'aspect est changé! C'est au printemps, encore ici, qu'il faut y voir.

¶ Des Jésuites canadiens-français iront prochainement ouvrir un collège-école normale à Addis-Abeba et organiser progressivement l'enseignement en Éthiopie. C'est au Vatican que le Négus s'est adressé pour obtenir leurs services. L'empereur sait distinguer entre l'Italie, qui naguère lui faisait la guerre, et le Saint-Siège, dont le prestige plane au-dessus des peuples.

¶ *MacLean's*, de Toronto, plaignait, il y a un an, le pauvre Québec, dont il multipliait à plaisir les partis politiques. Depuis, les deux provinces ont eu leurs élections: et tandis que notre législature travaille ferme, Ontario retourne déjà aux polls!

¶ Dans une belle réclame payée, le *Labor Progressive Party* (qui camoufle le parti communiste) présentait, en décembre dernier, ses compliments au *Freemason* de Toronto, « *Canada's National Masonic Magazine* ».

¶ C'est au nom de l'unité nationale que certains groupes protestants veulent empêcher le français de se propager sur les ondes de l'Ouest. Ils voient dans l'installation de Radio-Saint-Boniface « *a decided menace to Canadian unity* ».

¶ Un ami de France raconte comment les gardes de la prison où il était détenu pendant l'occupation battirent à mort un autre prisonnier, qui agonisa pendant six jours sur le parquet de sa cellule. Notre monde moderne — en dépit de ses déclarations sur le Progrès et la Lumière — recule vers le paganisme et goûte à la cruauté, son corollaire inévitable.

¶ Miss Beryl Truax, très active dans la *Canada Newfoundland Education Association* et dans la *Canadian Teachers' Federation* dont elle fut même présidente, est candidate communiste pour Notre-Dame-de-Grâce. Dès 1942 et 1943, nous racontions au sujet de ses menées en faveur des « écoles nationales » l'histoire du loup et du petit chaperon rouge. En avril 1945, les oreilles du loup commencent à percer...

UN PATRON PARLE à SES CONTREMAÎTRES

Seizième message

Je vous ai déjà énuméré les qualités que j'estime nécessaires au contremaître pour qu'il réponde à ce qu'on est en droit d'attendre de lui. J'y ajouterai celles-ci :

Une nature avenante qui le porte à se faire aimer de ceux qu'il commande, à respecter en eux la dignité d'homme, à s'occuper d'eux moralement et matériellement, à leur montrer de la considération tout en exigeant d'eux l'obéissance à ses ordres.

Un souci constant de la santé de ses subalternes, notamment au point de vue de l'hygiène et de la sécurité des ateliers, du travail à distribuer suivant la force de chacun, son âge, ses capacités.

En dehors de l'usine, une sympathie agissante pour ses ouvriers, qui se traduit par un bon conseil donné à propos, un service rendu de bon cœur, une sollicitude fraternelle pour tout ce qui touche l'ouvrier et sa famille.

Une connaissance succincte des oeuvres sociales vers lesquelles il pourra diriger ses ouvriers en cas de besoin.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de
« DIRECTIVES aux
CONTREMAÎTRES »

par
M. EUGÈNE GIBEAU

président de
The SLATER Shoe
et de

L'Association Professionnelle
des Industriels

L'ARGENT EST UN BON SERVITEUR

L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Il faut l'asservir, non se laisser dominer par lui. Économisez autant que possible et mettez vos réserves au service de vos besoins et de vos légitimes ambitions. Ouvrez un compte d'épargne

à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

515 bureaux au Canada

— 60 succursales à Montréal

206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,
Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS : Pompes, Compresseurs, Engrenages,
Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

CONSERVEZ

Relations

Relations constitue une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer. Rien de plus facile que de relier vous-mêmes vos exemplaires chaque mois en vous procurant le

cartable *Relations*

Cette reliure amovible peut contenir douze numéros de *Relations*. Dos et plats recouverts de similicuir rouge. Le titre et les filets or donnent l'aspect d'un volume soigné de bibliothèque.

Prix : \$1.00 - par la poste, \$1.10



Les Fabricants

FASHION-CRAFT LIMITÉE

Conseil d'administration :

J.-E. RICHARD	Président
J.-Louis LÉVESQUE	Vice-président
Gérard FAVREAU	Vice-président exécutif et directeur général
Lionel LACROIX W. S. McCUTCHEON	Directeurs généraux adjoints
Emé. LACROIX	
J.-A. BOIVIN, N. P.	

*Les vêtements
Fashion-Craft
sont
l'apanage
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

Votre testament!

Souvent trop occupé de ses propres affaires, l'exécuteur testamentaire particulier n'a pas le temps voulu et que demande l'administration efficace d'une succession.

Nommez cette Société votre Exécuteur testamentaire. Elle a été créée dans ce but et possède ces garanties :

COMPÉTENCE
PERMANENCE
SÉCURITÉ —

*qu'aucune personne en
particulier ne peut offrir*

Le Sun Trust *Limitée*

JOSEPH SIMARD, O. B. E.
président

ALBERT HUDON • HON. J.-A. BRILLANT, C. L., C. B. E.
vice-présidents

HERVÉ PRÉVOST
directeur général

J.-H. CHRÉTIEN
secrétaire

HENRI DE CAZES
gérant à Québec

Siège social:
10 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL, 1

Succursale:
132, rue St-Pierre
QUÉBEC

Giroux & Des Lauriers LIMITÉE

QUALITÉ --- Vous obtiendrez --- STYLE --- CONFORT

*dans les marques
les plus réputées à nos
trois magasins*

pour Dames
SLATER
AID-A-WALKER

pour Messieurs
SOULIERS
SLATER

pour enfants
CHAUSSURES
CHAT-BOTTÉ

AJUSTEMENT PARFAIT
Spécialité : AUX PIEDS SENSIBLES

Giroux & Des Lauriers
BOTTIERS fashionables LIMITÉE

3 magasins à votre service :

1500 est, rue Mont-Royal, coin Fabre
6914, rue Saint-Hubert, près Bélanger
4029 est, rue Ontario.

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis